



CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2011

Montréal 

PRODUCTION

COORDINATION

José Froment

RÉDACTION

Josée Asselin
José Froment
Michèle Lavoie
Marie Lessard

RÉVISION

Frédéric Simonnot
(Perception communications)

CONCEPTION GRAPHIQUE

Isabelle Robida
(Infrarouge.ca)

Disponible sur le site Internet
du Conseil à l'adresse suivante :
www.ville.montreal.qc.ca/cpm



CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

Montréal, le 14 mai 2012

Monsieur Harout Chitilian
Président du conseil municipal
Ville de Montréal

Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous transmets le rapport rendant compte des activités du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) pour l'année 2011, conformément au règlement relatif au CPM (02-136, article 18). Ce rapport inclut un sommaire des activités du Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme (CAU), le CPM en assumant la gestion depuis février 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations respectueuses.

La présidente,
Marie Lessard



Table des matières

5	LE CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL (CPM)
7	LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE
9	LE MANDAT, LA MISSION ET LA COMPOSITION DU CPM
13	LES STATISTIQUES 2011 DU CPM
18	LE BILAN DES ACTIVITÉS 2011 DU CPM
18	LA PROTECTION DU PATRIMOINE
32	LA RECONNAISSANCE PATRIMONIALE
33	LA CONNAISSANCE ET LA PROMOTION DU PATRIMOINE
36	LE COLLOQUE ANNUEL DU CPM
41	LE COMITÉ <i>AD HOC</i> D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME (CAU)
43	LE MESSAGE DU PRÉSIDENT
44	LE MANDAT ET LA COMPOSITION DU CAU
45	LE SOMMAIRE DES ACTIVITÉS 2011 DU CAU
47	LES ACTIVITÉS CONJOINTES DU CPM ET DU CAU 2011
53	ANNEXES
55	ANNEXE 1 HISTORIQUE DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS
56	ANNEXE 2 STATUTS DE RECONNAISSANCE PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX

LE CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

(CPM)



Le message de la présidente du Conseil du Patrimoine de Montréal (CPM)

Je signe ici mon dernier « mot de la présidente » puisque je terminerai mon mandat en août prochain, au moment même où le Conseil du patrimoine de Montréal fêtera ses dix années d'existence. Ce bilan des activités 2011 revêt ainsi pour moi une importance toute particulière.

La scène patrimoniale montréalaise a été marquée par plusieurs événements en 2011. Le plus notable est sans doute la constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada en vertu de la Loi sur les biens culturels. L'attribution de ce statut est le fruit d'un travail de longue haleine sur l'histoire du lieu, de même que sur les valeurs patrimoniales de ses composantes, mené par la Direction culture et patrimoine de la Ville. Le processus s'est avéré complexe sur le plan méthodologique, compte tenu de la cohabitation des couches historiques et des diverses échelles d'analyse. Le site comprenant plusieurs propriétés publiques et privées, la conciliation des divers intérêts a aussi représenté un défi important, mais l'exercice a porté ses fruits. La constitution du site a été adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 23 janvier 2012.

La réhabilitation de l'ancienne station-service Esso de Mies van der Rohe, monument historique de l'île des Soeurs cité en 2009, est un autre événement important. Magnifiquement réalisée par l'architecte Éric Gauthier pour le compte de l'arrondissement de Verdun, cette réhabilitation permet de donner une deuxième vie utile à l'immeuble, qui est dorénavant affecté à des fins communautaires.

Ces deux cas illustrent l'intérêt de rallier tous les acteurs lorsqu'il s'agit de conserver et de mettre en valeur le patrimoine. La procédure d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un bâtiment ou d'un ensemble adoptée récemment à Montréal est un pas en avant à cet égard. Dénommée « énoncé d'intérêt patrimonial », cette procédure est pilotée par la Ville plutôt que par le promoteur. C'est un exercice collectif auquel on convie à la fois des experts en patrimoine et d'autres personnes interpellées par le projet, soit des représentants des services centraux et de l'arrondissement, le propriétaire et ses consultants, et parfois même des usagers du lieu ou d'autres groupes concernés. L'élargissement des préoccupations qui s'ensuit s'inscrit dans l'évolution du concept de patrimoine, l'énoncé rendant compte non seulement des valeurs patrimoniales traditionnelles (historique, architecturale et esthétique), mais aussi d'autres valeurs, sociales notamment. La réalisation d'un énoncé est devenue obligatoire lorsque l'avis du CPM est requis et le règlement de l'organisme a été modifié en conséquence. On peut déjà constater l'heureux effet de la procédure sur notre compréhension des enjeux grâce à l'information contenue dans l'énoncé et aux orientations qui en découlent pour la conservation et la mise en valeur des lieux.

Je profite de ce message pour souligner l'élargissement des responsabilités et devoirs de la Ville en matière de patrimoine, avec la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, adoptée le 19 octobre 2011 et entrant en vigueur cet automne. La valorisation du patrimoine immatériel qui s'ensuivra aura sûrement des effets sur la géographie patrimoniale de Montréal. Par exemple, des quartiers moins bien nantis sur le plan matériel pourraient revêtir de nouveaux atouts si les personnages, les lieux et les événements historiques avaient droit à une reconnaissance patrimoniale. Je peux déjà annoncer que le CPM participera avec enthousiasme à la réflexion entourant la mise en application de la Loi à Montréal, et notamment à la mise sur pied de critères de reconnaissance visant à soutenir durablement les multiples identités de Montréal.

Depuis février 2011, la gestion du Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme (CAU) est assumée par la permanence du CPM. Créé en 2002 dans la foulée des fusions municipales et héritier de l'ancienne commission Jacques-Viger, le CAU est en quelque sorte le « comité consultatif d'urbanisme » du conseil municipal. Il devrait voir son mandat révisé et officialisé en 2012, confirmation de l'intérêt d'un regard supra-local et inter-arrondissemental sur le développement du territoire montréalais. Le CAU et le CPM continuent à jouer

le rôle qui leur est respectivement dévolu, mais la coordination de leurs activités permet de rationaliser leurs pratiques. Ainsi, les deux instances analysent ensemble les projets qui leur sont soumis et produisent un avis commun. Cette collaboration a montré que les préoccupations associées au patrimoine, à l'architecture et à l'urbanisme se rejoignent et se complètent.

Je termine ce dernier message en soulignant combien j'ai apprécié mon séjour au Conseil. Je remercie d'abord les membres du CPM, anciens et actuels, qui ont tout au long de leur mandat partagé leur expertise de façon fidèle, disciplinée, créative et généreuse. Je remercie aussi les fonctionnaires des services centraux et des arrondissements, qui sont nos principaux partenaires dans l'accomplissement de notre mission. Enfin, je dois une très grande part du sentiment de fierté que je ressens aujourd'hui au travail attentif et remarquable de la permanence du CPM, à qui je voue une profonde reconnaissance.

Marie Lessard

Le mandat, la mission et la composition du CPM

LE MANDAT

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine. À ce titre, il donne son avis au conseil municipal sur :

- les modifications du Plan d'urbanisme touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (en vertu de la Loi sur les biens culturels, L.R.Q. chap. B-4);
- tout projet touchant ces territoires ou immeubles, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal;
- tout projet de citation d'un monument historique ou de constitution d'un site du patrimoine;
- tout projet de démolition d'un immeuble reconnu pour sa valeur patrimoniale (en vertu de la Loi sur les biens culturels) et ne faisant pas l'objet d'un avis de la Commission des biens culturels du Québec.

En appliquant les règles proposées par l'Office de consultation publique de Montréal et en les adaptant, il sollicite des opinions et reçoit les représentations de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine, notamment en ce qui concerne les projets de citation.

Son mandat lui permet aussi :

- de transmettre, sur demande ou de sa propre initiative, des avis au conseil municipal, au comité exécutif, à un conseil d'arrondissement, à un service corporatif à l'égard d'autres objets, tels que des politiques municipales ou des questions relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel;
- de recommander au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement la réalisation d'études visant la protection et la mise en valeur du patrimoine;
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine de la Ville*;
- d'organiser des activités de sensibilisation au patrimoine et d'élaborer des outils pédagogiques;
- de demander la réalisation et la mise à jour d'inventaires du patrimoine montréalais;
- de former des comités relativement à des questions particulières;
- de rédiger des mémoires sur des projets ou des enjeux relatifs au patrimoine naturel et culturel.

Enfin, le CPM, en collaboration avec la Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie (DEPT) de la Ville de Montréal, conseille l'administration municipale sur la désignation des lieux, voies, parcs, places publiques ou immeubles pour lesquels des demandes de désignation ont été faites. Le comité formé à cette fin analyse les demandes et fait des propositions, en se fondant sur les normes établies par la Commission de toponymie du Québec.

Le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (règlement 02-136), en vertu de l'article 83.12 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), a été adopté par le conseil municipal le 19 août 2002. Il a été modifié une première fois en septembre 2003, puis une seconde fois en avril 2005, pour préciser le mandat du CPM. Plus récemment, en décembre 2011, le règlement a été révisé pour rendre obligatoire la réalisation d'un « énoncé d'intérêt patrimonial » des lieux dans les cas où le CPM doit faire un avis.

LA MISSION

En assumant ces fonctions diverses, le CPM défend l'idée d'une notion élargie du patrimoine. Ses objectifs sont d'assurer la pérennité du patrimoine sous toutes ses formes, d'intégrer dans ses avis une vision du futur respectueuse du passé, d'apprécier en toute neutralité les intérêts en présence, de reconnaître le patrimoine comme une composante structurante de l'environnement au même titre que les autres phénomènes urbains et d'aider à la prise de décision des élus municipaux.

L'expertise de ses membres, conjuguée à la collaboration avec les arrondissements, les services corporatifs, les organismes en patrimoine et les citoyens, permet au CPM d'avoir une vision d'ensemble des enjeux patrimoniaux montréalais et de leur traduction dans le territoire municipal.

LES MEMBRES



Le CPM constitue un groupe pluridisciplinaire, représentatif des différentes facettes du patrimoine culturel et naturel. Il est composé de onze membres nommés par le conseil municipal, dont deux agissent à titre de suppléants. Conformément à l'article 6 du *Règlement sur le Conseil*, les membres sont recrutés à la suite d'un appel public de candidatures et leur mandat est de deux ans, renouvelable une fois.

En 2011, le CPM est présidé par **Marie Lessard**, urbaniste, professeure à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.

Le vice-président est **Michel Lamontagne**, consultant en politiques et gestion de l'environnement, et les membres sont : **Jacques Brisson**, professeur au Département de sciences biologiques de l'Université de Montréal et chercheur à l'Institut de recherche en biologie végétale; **Richard de la Riva**, architecte (Affleck + de la Riva architectes); **Gabriel Deschambault**, architecte et urbaniste; **Pierre Gauthier**, professeur agrégé au Département de géographie, urbanisme et environnement de l'Université Concordia; **Julia Gersovitz**, architecte (Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés); **Claude Rocheleau**, archéologue-anthropologue (Arkéos); et **Julie St-Arnault**, architecte paysagiste (Vlan paysages).

Les membres suppléants, **Jacques Lachapelle**, professeur titulaire à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, responsable de l'option « Conservation de l'environnement bâti » de la maîtrise en architecture, et **Guy Pellerin**, artiste visuel, remplacent depuis mai 2011 Claire Poitras et Robert Bouthillier, dont les mandats se sont terminés.

LE PERSONNEL

Le CPM relève du conseil municipal. Une somme équivalente à celle de 2010, soit 502 000 \$ en sus de la contribution du Fonds des immeubles, lui a été attribuée en 2011 pour son fonctionnement.

La présidente occupe son poste à mi-temps et le CPM est soutenu dans l'accomplissement de sa mission par trois personnes. Michèle Lavoie, secrétaire de direction, est responsable de la planification et de la gestion des activités et assume également la gestion de la documentation et la mise à jour du site Internet du CPM. Deux professionnelles font la recherche, l'analyse et la rédaction associées aux mandats du CPM et le représentent au sein de divers comités et groupes de travail. L'architecte paysagiste José Froment, aussi détentrice d'une maîtrise en aménagement, est la conseillère en planification, particulièrement responsable des dimensions liées à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel et des paysages. Josée Asselin, détentrice d'une formation en architecture et d'une maîtrise en aménagement spécialisée en conservation de l'environnement bâti, agit à titre de conseillère en aménagement responsable du volet patrimoine construit. Le CPM assumant la coordination du CAU depuis février 2011, Josée Asselin agit aussi comme secrétaire de ce comité.



Les statistiques 2011 du CPM

RÉUNIONS ET RENCONTRES

- 15 séances
- 22 réunions de la présidente ou des professionnelles sur des dossiers particuliers avec des services centraux, en arrondissement ou avec des élus
- 5 réunions des Tables de concertation du Mont-Royal et du Vieux-Montréal
- 32 rencontres des professionnelles du CPM sur des dossiers particuliers avec divers services

ACTIVITÉS SPÉCIALES

- Le colloque annuel du CPM
- 12 autres colloques et journées d'étude
- 3 activités de formation de l'équipe du CPM

DOCUMENTS PRODUITS

- Rapport d'activités 2010
- Actes du colloque annuel 2011
- 24 avis, 3 mémoires, 16 notes internes
- 4 capsules du patrimoine
- 3 bulletins
- 12 nouvelles du patrimoine

LES PROJETS TRANSMIS AU CPM, 2003-2011

Les commentaires et les recommandations du CPM sont consignés dans des avis officiels publiés sur son site Internet ou dans des notes transmises aux arrondissements ou services mais non rendues publiques. Des notes sont notamment préparées quand le Conseil examine un projet à une étape préliminaire de son élaboration. Il arrive aussi que le Conseil transmette ses commentaires d'une manière informelle, oralement ou par courriel, lorsque ceux-ci sont mineurs. Le Conseil peut aussi communiquer son point de vue sous forme de mémoire.

NOMBRE DE PROJETS TRANSMIS AU CONSEIL POUR INFORMATION PAR LES ARRONDISSEMENTS ET LES SERVICES CORPORATIFS	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
AHUNTSIC-CARTIERVILLE		3	8	23	14	25	20	23	15
CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	1	6	34	30	33	49	46	24	26
DORVAL-ÎLE-DORVAL			1						
LACHINE		1							
LE PLATEAU-MONT-ROYAL		10	1	2		2	5	27	42
LE SUD-OUEST	2	4	1	7	1	4	3		
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE				1			1		
MONTRÉAL-NORD							1		
OUTREMONT	1		1			9	9	9	7
PIERREFONDS-ROXBORO				4	1	3			2
POINTE-CLAIRE	1		1						
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES				2	2	4	1		1
ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE		3		1	4	4	1	3	7
SAINT-LAURENT							1		1
VERDUN				1	1		2		3
VILLE-MARIE	2	120	70	81	79	103	18	83	133
VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION	1							3	
SERVICES CORPORATIFS	8			13	7	10	13	7	9
TOTAL	16	147	118	165	141	213	121	179	246

**NOMBRE D'AVIS OU DE MÉMOIRES
(ET DE NOTES) DIFFUSÉS PAR LE
CONSEIL**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
AHUNTSIC-CARTIERVILLE		4	6	20	12	16 (5)	12 (3)	7 (1)	4 (1)
BEACONSFIELD-BAIE-D'URFÉ		1							
CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	1	6	16	18	19	35 (2)	19 (4)	6 (2)	6 (1)
DORVAL-ÎLE-DORVAL		1							
ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE		1							
LACHINE		1							
LE PLATEAU-MONT-ROYAL	2	9	1	1		1 (2)	1 (2)	2	
LE SUD-OUEST		4	1	7		1 (1)	2 (1)		
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE	1	1		1			(1)		
MONTRÉAL-NORD							1		
OUTREMONT			1			4 (2)	2	2	1 (2)
PIERREFONDS-ROXBORO				2	1	3			1
POINTE-CLAIRE	1		1						
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES				1	1	3 (1)	1		1
ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE		3		1	2	4		(1)	3 (3)
SAINT-LAURENT							1		(1)
VERDUN			1	1			2		2 (1)
VILLE-MARIE	3	63	26	18	5	8 (8)	12 (4)	12 (2)	6 (3)
VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION	1							2 (1)	
SERVICES CORPORATIFS	8	9	19	12	7	6 (4)	5 (7)	4 (3)	3 (4)
TOTAL	17	103	72	82	47	81 (25)	58 (23)	35 (9)	27(16)

NOMBRE DE RÉUNIONS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
RÉUNIONS DU CPM	13	14	12	13	12	19	20	14	15
RÉUNIONS DU COMITÉ DE TOPONYMIE	0	3	7	6	3	6	7	4	4
SÉANCES PUBLIQUES MENÉES PAR LE CONSEIL					3	3	3	0	1
TOTAL	13	17	19	19	18	28	30	18	20

LES AVIS, MÉMOIRES ET NOTES DU CPM EN 2011

La liste des avis et notes produits par le Conseil en 2011 démontre la diversité des projets sur lesquels il a été consulté.

AHUNTSIC—CARTIERVILLE

2023, chemin Ile-de-la-Visitation

- AGRANDISSEMENT (1A)

Collège Mont-Saint-Louis

1750, boulevard Henri-Bourassa Est

- INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES (2A)

9040, boulevard Gouin Ouest

- OPÉRATION CADASTRALE (1N)

+ AVIS CONJOINT CPM-CAU

Externat Sophie-Barat

1239, boulevard Gouin Est

- RÉHABILITATION DES RUINES ET AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DES ARTS ET DES LETTRES (1A)

CÔTE-DES-NEIGES — NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Centre hospitalier universitaire mère-enfant Sainte-Justine

3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

- AGRANDISSEMENT (1N-1A)

Institut universitaire de gériatrie de Montréal

4545, chemin Queen-Mary

- INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE (1A)

841, Lexington

- AGRANDISSEMENT ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER (1A)

3300-3310, avenue de Troie

- DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION (1A)

Pavillon du parc Jean-Brillant

- CONSTRUCTION D'UN PAVILLON (1A)

Centre hospitalier de St. Mary

3830, avenue Lacombe

- AGRANDISSEMENT (1A)

OUTREMONT

Cimetière Mont-Royal

1297, chemin de la forêt

- ABATTAGE D'ARBRES (1A)

1314, boulevard Mont-Royal

- ABATTAGE D'ARBRES (1N)

1316, boulevard Mont-Royal

- ABATTAGE D'ARBRES (1N)

PIERREFONDS – ROXBORO

Couvent des Petites Filles de St-Joseph

17225 – 17151 et 17237, rue Julie

- CONVERSION D'UN COUVEN EN RÉSIDENCE POUR RETRAITÉS (1A)

ROSEMONT – LA-PETITE PATRIE

2874, rue Masson

MODIFICATION D'ENSEIGNES (1N)

2901-2903, rue Masson

- REMPLACEMENT DE LA BRIQUE DES FAÇADES (2N)

2907-2911, rue Masson

- REMPLACEMENT DE SIX FENÊTRES EN FAÇADE (1A)

6593-6595, avenue De Chateaubriand

- CHANGEMENT DE PORTE ET DE FENÊTRES (1A)

SAINT-LAURENT

Maison Robert-Bélanger

3900-3902, chemin du Bois-Franc

- ABATTAGE D'ARBRE (1N)

VERDUN

Station-service de Mies van der Rohe
201, rue Berlioz

- CONVERSION DE LA STATION-SERVICE (1A-1N)

201, rue Corot

- REMPLACEMENT DES GARDE-CORPS (1A)

VILLE-MARIE

Projet M – Marianopolis
3880, chemin de la Côte-des-Neiges

- DÉROGATION MINEURE ET RÉVISION ARCHITECTURALE (1A)

Cadre de révision hauteurs et densités au centre-ville

- AVIS COMPLÉMENTAIRE (1A)

Site du patrimoine du square Dorchester
et de la place du Canada

- CONSTITUTION DE SITE DU PATRIMOINE (1A)

Jardins thématiques de l'Université McGill
3935, rue University

- AMÉNAGEMENT PAYSAGER (1N)

1415, avenue des Pins Ouest
AMÉNAGEMENT PAYSAGER (1N)

3940, chemin de la Côte-des-Neiges

- AMÉNAGEMENT PAYSAGER (1N)

Hôpital général de Montréal (CUSM)
1650, avenue Cedar

- AGRANDISSEMENT (1A)

Quartier des grands jardins
Centre-ville Ouest

- PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (1A)

Quartier Sainte-Marie

- PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (1A)

VILLE-MARIE (suite)

+ AVIS CONJOINT CPM-CAU

Cadre de révision des hauteurs et densités au centre-ville

- RÉVISION DES HAUTEURS ET DENSITÉS (1A)

Maison des sœurs de la Providence
1431, rue Fullum

- TRANSFORMATION DE L'ENSEMBLE CONVENTUEL
EN IMMEUBLE MIXTE À USAGE COMMUNAUTAIRE (1A)

Presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul
2310, rue Sainte-Catherine Est

- TRANSFORMATION DU PRESBYTÈRE EN LOGEMENTS
EN COPROPRIÉTÉ (1A)

SERVICES CORPORATIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Maison Thomas-Brunet
187, chemin du Cap-Saint-Jacques

- RECONSTRUCTION D'UNE TERRASSE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER (1A)

Maison Jacques-Richer dit Louveteau
163, chemin du Cap-Saint-Jacques

- INSTALLATION D'UNE RAMPE D'ACCÈS POUR PERSONNES À MOBILITÉ
RÉDUITE ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU BÂTIMENT (1A)

Parc Angrignon

- QUARTIERS D'HIVER ET CASSE-CROÛTE (1N)

Chemin de ceinture du Mont-Royal

- AMÉNAGEMENT DES TRONÇONS 4 ET 5 (1A-1N)

Parcours riverain montréalais

- INVENTAIRE DES PARCOURS ET ATTRAITS PATRIMONIAUX
ET STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR (1N)

Lac aux castors

- RESTAURATION DU LAC ET DE SES ABORDS (1N)

- + Trois mémoires sur les Quartiers culturels, l'avenir du
Parc olympique et le Plan métropolitain d'aménagement
et de développement.

Le bilan des activités 2011 du CPM

Compte tenu des mandats que la Ville lui a confiés, le CPM intervient dans trois champs d'activité complémentaires : la protection du patrimoine, la reconnaissance patrimoniale et la connaissance et la promotion du patrimoine. On trouvera dans les pages qui suivent un résumé des activités les plus significatives de l'année 2011.

LA PROTECTION DU PATRIMOINE

En matière de protection du patrimoine, les actions du CPM reposent essentiellement sur la tenue de ses réunions, l'analyse de projets et la formulation de recommandations. Le CPM est sollicité sur une variété de projets ayant des effets sur la conservation du patrimoine montréalais, tant culturel que naturel : démarche de planification, changement de vocation, construction, agrandissement, rénovation, démolition, intervention sur le domaine public et réaménagement de propriétés privées. Certains sont majeurs; d'autres, plus modestes, peuvent néanmoins avoir des impacts substantiels sur leur milieu d'insertion. En regroupant sous différents thèmes les principaux avis, notes et mémoires, les résumés suivants offrent un survol des projets qui ont occupé le CPM en 2011.

1. DÉMARCHES DE PLANIFICATION

Le CPM a déposé un mémoire dans le cadre des consultations entourant le projet de **Plan métropolitain d'aménagement et de développement** de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). La présidente en a fait la présentation devant la Commission de l'aménagement de la CMM.

Ce mémoire porte essentiellement sur l'une des trois grandes orientations du Plan, soit la conservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, culturel et paysager. Dans ce document, le CPM souligne que le rôle fédérateur de la CMM et l'échelle de son territoire d'intervention peuvent amener celle-ci à jouer un rôle

important dans la compréhension, l'appropriation et la diffusion des divers patrimoines de la grande région de Montréal. Il estime toutefois que les pistes d'intervention définies au sein du PMAD sont timides. Ainsi, au-delà d'un assemblage de lieux patrimoniaux déjà reconnus aux plans local et national, il a recommandé à la CMM d'assumer un leadership susceptible d'engendrer des initiatives créatives en matière de mise en valeur et de promotion du patrimoine régional. Pour ce faire, il a proposé que la CMM entreprenne des actions qui permettront de dégager une vision régionale, d'encadrer le travail de concertation nécessaire et de mettre en œuvre une approche patrimoniale dans la réalisation des différentes interventions prévues au PMAD.

Étant donné la valeur patrimoniale du **Parc olympique**, le CPM a souhaité contribuer à la réflexion lancée par le comité-conseil mandaté par la Régie des installations olympiques (RIO) pour se pencher sur l'avenir de ce bien collectif. Dans son mémoire, il signale que la transmission aux générations futures de ce témoin historique et icône patrimoniale de premier plan représente une responsabilité collective d'autant plus exigeante que le complexe requerra des investissements considérables dans les prochaines années. Tout en appréciant que la réflexion en cours fasse une large place à l'opinion des citoyens montréalais, il a recommandé que la Ville de Montréal soit un partenaire à part entière de cette démarche, en raison de la cohabitation d'équipements muséaux d'envergure et compte tenu des importants enjeux urbanistiques reliés au Parc olympique.



Le CPM a également formulé des commentaires plus spécifiques quant aux aspects qu'il juge incontournables dans cette réflexion. Il a notamment rappelé l'importance de mieux connaître la valeur patrimoniale de l'ensemble et de ses composantes ainsi que les enjeux qu'ils représentent en matière d'aménagement et d'urbanisme. D'autre part, pour s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de ce territoire, le CPM a rappelé l'intérêt, pour réaliser un projet en continuité avec l'histoire des lieux, de recourir à un outil de gestion et de planification basé sur une vision globale du site et d'élaborer un plan d'action à long terme. Enfin, il a insisté sur la nécessité d'adopter une approche prudente dans les interventions ponctuelles jugées nécessaires pour la tenue d'événements, afin d'éviter que celles-ci ne produisent des altérations irréversibles sur des éléments contribuant significativement à la valeur patrimoniale du site.

Le CPM a déposé un mémoire sur le *Document d'orientation* relatif au projet de **Quartiers culturels** élaboré par la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville de Montréal en 2011. Ce document portait à la fois sur le concept de quartier culturel et sur les pistes de réflexion retenues à ce jour. Le quartier culturel se définirait notamment en se démarquant des autres quartiers en termes de forme et de tissu urbains (présence de monuments, d'espaces publics, d'éléments symboliques, etc.). La culture y représenterait une valeur ajoutée, au point de constituer la base d'une stratégie de revalorisation territoriale et de faire office de levier de développement économique et touristique.

Le CPM s'est notamment penché sur les aspects entourant les relations entre le patrimoine et le quartier culturel. Il a appuyé l'idée de renforcer l'apport et le rayonnement de la culture dans les différents quartiers de Montréal et adhéré au principe d'une définition élargie de la culture qui corresponde à la fois à la présence d'activités culturelles diverses et à une vision culturelle plus traditionnelle (basée sur la création, la production et la diffusion artistiques). Estimant que les avenues explorées dans le document étaient larges et diversifiées, il a souhaité que le concept de quartier culturel soit mieux balisé. En effet, il a jugé que cette dénomination comportait des difficultés conceptuelles et opérationnelles, particulièrement dans certains arrondissements centraux, lesquels comptent plusieurs secteurs correspondant aux diverses définitions de quartier culturel avancées dans le *Document d'orientation*.

En outre, bien que le *Document d'orientation* signale que « le patrimoine, qu'il soit naturel, culturel matériel ou culturel immatériel, est souvent l'une des premières richesses d'un arrondissement » (p. 39), le CPM a constaté que les pistes d'intervention proposées pour intégrer le patrimoine à l'identité des quartiers culturels étaient timides, se limitant à la commémoration et ne définissant pas de moyens concrets à cet égard. Dans la foulée de ce constat, il a lié ses réflexions à certains thèmes : la place du patrimoine dans les quartiers culturels, la valorisation du patrimoine immatériel, le rôle de la Ville et des arrondissements, la relation entre le patrimoine local et le patrimoine significatif à l'échelle montréalaise, la complémentarité entre patrimoine culturel et patrimoine naturel et, enfin, la nécessaire mise en commun des expertises. Ses recommandations pour la poursuite des travaux sur les quartiers culturels se sont arrimées à ces thèmes.



L'arrondissement de Ville-Marie a présenté au CPM trois importants **exercices de planification** en 2011, soit les Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) du Quartier Sainte-Marie et du Quartier des grands jardins ainsi que le Cadre de révision des hauteurs et densités au centre-ville (conjointement avec le CAU, voir p. 50).

L'arrondissement de Ville-Marie s'est doté d'un **Programme particulier d'urbanisme (PPU)** afin d'encadrer le développement urbain du **quartier Sainte-Marie**, situé dans la portion est de l'arrondissement et représentant environ 16 % de sa superficie totale. Réalisé en collaboration avec des organismes de concertation, des institutions et des organismes de développement économique et communautaire, ce PPU vise à « insuffler au quartier Sainte-Marie un nouveau dynamisme économique, social et urbain » (PPU ¹, p. 5). Il propose un cadre d'aménagement et des stratégies pour assurer sa mise en œuvre. Le quartier est caractérisé par un fort déclin économique et démographique en raison de la quasi-disparition des activités industrielles. La densité moyenne d'occupation y est largement inférieure à celle des quartiers adjacents; le cadre bâti, vieillissant; et le tissu urbain, déstructuré. En contrepartie, il possède un potentiel de développement important, notamment sur le plan résidentiel, compte tenu de la proximité du centre-ville et de la grande quantité de terrains disponibles.

Le CPM a accueilli très favorablement la réalisation de ce PPU. Toutefois, il a estimé que celui-ci pouvait être bonifié pour mieux mettre en valeur l'histoire et le patrimoine, tant matériel qu'immatériel. C'est pourquoi son analyse et ses recommandations ont porté sur le patrimoine culturel de ce quartier, ses paysages, l'accès au fleuve, la relation du quartier avec le centre-ville et, enfin, la mise en œuvre du PPU.

Selon les représentants de l'arrondissement, l'administration municipale souhaite encourager les initiatives qui contribueront à améliorer la perception du quartier dans le respect de son histoire et de son patrimoine. Le CPM considère que l'histoire est une source d'inspiration incontournable pour réaliser les objectifs du PPU, notamment compte tenu de la perception négative traditionnellement associée à ce quartier ouvrier. À cet effet, le CPM a souligné l'intérêt d'examiner les initiatives réalisées ailleurs dans les dernières années, par exemple dans les quartiers Hochelaga et Maisonneuve, afin d'en tirer des enseignements. Il a également souhaité que la valeur patrimoniale de certains secteurs ou ensembles, en particulier l'ensemble conventuel Saint-Vincent-de-Paul, l'ancienne prison des Patriotes-au-Pied-du-Courant et le pôle Frontenac, soit mieux prise en compte dans le PPU, de même que celle de composantes paysagères qui ménagent des liens avec le fleuve ou qui caractérisent l'entrée de la ville et le parcours de la rue Ontario.

Le CPM a fait valoir le secteur De Lorimier comme un axe majeur d'accès visuel au fleuve. Il a aussi recommandé d'élargir le territoire du PPU pour inclure l'interface avec le secteur situé à l'ouest, jusqu'à la rue De Champlain, afin que le quartier profite davantage de sa proximité au centre-ville en dépit des contraintes attribuables à la présence du pont Jacques-Cartier.

1 Ville de Montréal, arrondissement de Ville-Marie. *Programme particulier d'urbanisme, Quartier Sainte-Marie, version préliminaire* - 23 février 2011.



Le second PPU élaboré par l'arrondissement de Ville-Marie porte sur le **Quartier des grands jardins**, ainsi nommé en raison des vastes jardins institutionnels caractérisant la partie ouest du centre-ville et représentant environ 5 % de la superficie de l'arrondissement. Ce quartier fait face à des enjeux qui découlent de mutations importantes survenues durant les dernières décennies, notamment dans la foulée du déménagement des Canadiens de Montréal en 1996 et de l'expansion du campus de l'Université Concordia au centre-ville. Aujourd'hui, on assiste à la dynamisation de la partie est du Quartier des grands jardins. Quant à la partie ouest, sérieusement perturbée, elle montre aussi des signes de redressement.

Les enjeux majeurs retenus dans le PPU, soit la protection du patrimoine, le maintien et l'amélioration des milieux de vie et la relance économique, sont interconnectés et demandent un examen attentif des retombées et des impacts qu'ils sont susceptibles de produire les uns sur les autres. Aussi le CPM a-t-il accueilli très favorablement la réalisation d'un exercice concerté de planification pour ce territoire névralgique sur le plan patrimonial.

Le PPU identifie trois objectifs relatifs à la mise en valeur du patrimoine : protéger et mettre en valeur le caractère patrimonial des grandes institutions du quartier, révéler et valoriser les paysages urbains exceptionnels et préserver les bâtiments d'intérêt patrimonial. Le CPM



a apprécié l'idée d'insérer les jardins de grandes propriétés institutionnelles dans un réseau d'espaces publics. Toutefois, les mesures et interventions envisagées à cet effet doivent éviter de dissocier les jardins du reste de ces propriétés. Le CPM a recommandé de définir des mécanismes réglementaires et des moyens incitatifs pour assurer la conservation de la valeur patrimoniale de ces grandes propriétés institutionnelles, notamment en vue d'encadrer les changements d'usage.

2. CHANGEMENT DE VOCATION DE PROPRIÉTÉS INSTITUTIONNELLES

À la demande de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, le CPM s'est penché sur un projet visant à modifier l'usage et le statut patrimonial de la **propriété des Petites Filles de Saint-Joseph** pour y loger une résidence pour personnes âgées. En 2008, les Sœurs ont vendu leur propriété, qui comprend le couvent, la maison Victor-Marchand (construite en 1910), ainsi qu'une petite maison en bordure de la rivière et un garage, à un promoteur privé. Elles ont quitté les lieux en 2009. Ce promoteur souhaite réhabiliter le couvent en en faisant un centre d'hébergement pour une cinquantaine de personnes âgées ayant des problèmes cognitifs. Les seules interventions prévues concernent l'aménagement intérieur du couvent. Les autres immeubles ne seraient pas modifiés.

Le CPM s'est montré favorable à la fonction envisagée, estimant celle-ci compatible avec les caractéristiques de la propriété et les qualités du lieu, susceptibles de profiter à la clientèle envisagée. Il a notamment souligné à cet égard l'intérêt des aménagements extérieurs existants, propices à la promenade et mettant en valeur les vues sur l'eau. Il a appuyé l'intention de l'arrondissement de limiter à quatre étages la hauteur permise et de n'autoriser, sur cette propriété à vocation essentiellement résidentielle, que des équipements collectifs ou institutionnels.

Pour le CPM, la valeur patrimoniale de cette propriété repose non seulement sur les bâtiments, mais aussi sur l'ensemble, car la longueur impressionnante des berges, les vues sur l'eau, le patrimoine arboré et les chemins de promenade contribuent de façon remarquable à la qualité des lieux. Aussi s'est-il inquiété de la disparition de la notion de « grande propriété à caractère institutionnel », laquelle assurait, au moyen d'un encadrement réglementaire, une certaine protection aux lieux. Ayant déjà constaté le problème ailleurs, il a recommandé que des avenues permettant de conserver un statut patrimonial aux propriétés institutionnelles (et aux églises) soient explorées en vue de les protéger durablement en tant qu'ensembles malgré leur conversion à des fins résidentielles.

Le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, le CPM et le comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme de la Ville avaient rendu, en 2009, des avis sur les changements nécessaires à l'adoption d'un projet de recyclage de l'**ancien séminaire de philosophie** (collège Marianopolis) à des fins résidentielles. Cette même année, l'Office de consultation publique de Montréal avait soumis ce projet à la consultation publique. Le projet avait soulevé la controverse pour diverses raisons et le CPM s'était prononcé défavorablement sur la proposition. Depuis, ce projet a été substantiellement



transformé. Les modifications au Plan et au Règlement d'urbanisme en vue de la réalisation d'un nouveau projet ont été adoptées par le conseil municipal en novembre 2010.

Un nouveau projet a été présenté au CPM en octobre 2011, limité à la construction d'un nouvel immeuble sur l'emplacement de l'ancien pavillon de sport et à la réhabilitation de l'ancien séminaire. Dans cette version, une dérogation mineure était requise en vue d'implanter un corridor de deux étages, appelé « galerie des vitraux », entre l'ancien séminaire de philosophie et le nouveau bâtiment. Le CPM a accueilli favorablement la nouvelle version du projet, celle-ci possédant plusieurs qualités absentes du projet initial. Il a notamment apprécié la remise en fonction de l'entrée principale de l'ancien séminaire, qui deviendra l'adresse unique pour l'ensemble des unités d'habitation, de même que la simplification des aménagements extérieurs et la hiérarchisation des parcours sur le site. Il s'est prononcé favorablement sur la dérogation permettant la construction de la « galerie des vitraux ». Il a également recommandé que le profil des ouvertures existantes soit conservé au mieux et que les loggias proposées soient les plus transparentes possible afin de préserver la lecture de l'immeuble patrimonial. Il a demandé que les interventions à réaliser sur les éléments de l'enveloppe extérieure qui nécessitent d'être réparés ou remplacés soient précisées et effectuées avant de transmettre l'immeuble aux futurs copropriétaires.

Le CPM a appuyé explicitement certaines recommandations du CCU de l'arrondissement (octobre 2011), soit la conservation des éléments paysagers caractéristiques de la fonction institutionnelle, leur mise en scène dans le projet paysager et la création d'un point de contact piétonnier avec le domaine public afin de compenser l'effet de fermeture produit par l'ajout de clôtures et de barrières sur le site. Enfin, il a recommandé que soit réalisée une évaluation de l'ensemble des arbres de la propriété et qu'un plan de gestion du patrimoine naturel et paysager soit intégré à la convention de copropriété, afin de favoriser le maintien de la valeur paysagère du site ainsi que l'amélioration de la qualité du milieu naturel et de la biodiversité.

3. AGRANDISSEMENT D'HÔPITAUX

La phase 1 du projet d'agrandissement du **Centre hospitalier universitaire (CHU) Sainte-Justine** sur la partie ouest de la propriété comprend la construction d'unités spécialisées dans la partie est du stationnement de surface existant, adjacent au pavillon principal sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, d'un centre de recherche et d'une centrale thermique à même ces nouveaux pavillons. Un stationnement souterrain de 1 200 places sera au préalable aménagé sur une grande partie du terrain non construit à l'ouest du pavillon principal. Les éléments du programme fonctionnel et technique, les principes directeurs du projet ainsi que les objectifs en matière d'architecture, d'intégration urbaine et d'aménagement paysager ont été présentés au CPM. La présence de l'imposant pavillon principal de l'hôpital dans le site du patrimoine du Mont-Royal, le long du tracé fondateur qu'est le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, produit un contexte particulier au plan patrimonial. De plus, l'ensemble institutionnel constitue une interface entre deux échelles fort différentes :



le chemin de la Côte-Sainte-Catherine revêt dans le secteur un caractère institutionnel avec l'hôpital, le Collège Brébeuf et l'Université de Montréal, alors que le quartier limitrophe au nord se caractérise par un habitat résidentiel homogène de petit gabarit.

Le CPM a estimé que la grande densité du projet ainsi que les choix programmatiques établis par le centre hospitalier (plateau technique en front du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, espaces publics des auditoriums au centre du lot, absence d'entrées formelles aux nouveaux immeubles, etc.) offraient peu de marge de manœuvre et rendaient difficile l'intégration du complexe à son environnement, notamment le long du chemin de la Côte-Sainte-Catherine. L'une de ses recommandations a porté sur l'intégration des matériaux à ceux du pavillon principal en vue de consolider l'identité du campus hospitalier. Bien que sensible aux enjeux de santé et de sécurité soulevés par le promoteur, il s'est opposé à la concentration de l'ensemble des accès à l'entrée du pavillon principal, tant sur le plan de l'intégration urbaine que sur ceux des circulations et de l'utilisation des espaces extérieurs. Il a aussi fait plusieurs observations concernant les aménagements extérieurs, notamment eu égard à la qualité de l'ambiance de la voie piétonne prévue dans l'axe nord-sud et aux problèmes de cohabitation des piétons et des ambulances.



Enfin, le CPM a apprécié que le projet vise à mettre en valeur l'histoire et l'évolution de l'hôpital Sainte-Justine ainsi que la contribution d'Irma Levasseur et de Justine Lacoste-Beaubien, mais a jugé inopportun de commémorer l'ancien manoir du Montreal Hunt Club se trouvant autrefois sur le site, que l'hôpital avait négligé d'entretenir et qui a été démoli en 2000.

Le CPM a analysé l'ajout de deux étages et d'un appentis mécanique sur le pavillon D du **Centre hospitalier de St. Mary** (un pavillon perpendiculaire au bâtiment principal et dont l'entrée donne sur la rue Légaré), l'agrandissement de l'urgence et le réaménagement des espaces extérieurs. L'expansion envisagée vise essentiellement à améliorer le contrôle des infections en éliminant les chambres triples ou quadruples, tout en maintenant le nombre global de lits à son niveau actuel. L'agrandissement du service d'urgence sera réalisé dans le prolongement arrière du rez-de-chaussée de l'immeuble principal. Ce projet requiert une modification du Plan d'urbanisme pour augmenter les hauteurs du centre hospitalier afin de permettre l'ajout de deux étages et de l'appentis mécanique. Le concept d'aménagement paysager vise une intégration harmonieuse du CHSM au quartier avoisinant et une amélioration de la qualité de l'environnement, en solutionnant les problèmes découlant de l'évolution du site, tels que la circulation conflictuelle entre les véhicules et les piétons et le manque d'espaces extérieurs.

Le CPM s'est penché sur l'impact possible des agrandissements proposés au Pavillon D et à l'urgence et du projet de mise en valeur des espaces extérieurs sur le caractère patrimonial de l'ensemble institutionnel. Il s'est montré favorable à la modification requise au Plan d'urbanisme, mais a recommandé de modifier le traitement architectural de l'ajout afin que ce dernier soit à la fois compatible avec le bâtiment existant et de facture contemporaine, d'examiner à cet effet un recours à la brique et enfin de mieux intégrer l'appentis mécanique. Le CPM s'est prononcé favorablement sur les aménagements extérieurs proposés. Il s'est particulièrement réjoui de la réduction envisagée du stationnement de surface et des aménagements prévus autour des pavillons. D'autre part, il a signalé le besoin que soient précisés le parcours piétonnier prévu entre le métro et l'hôpital et la voie d'accès au futur stationnement souterrain, pour la sécurité des usagers. Enfin, il a rappelé l'importance de prendre des mesures adéquates pour préserver le potentiel archéologique du site, particulièrement dans la zone où est prévu le stationnement souterrain.

Le projet d'agrandissement de l'**Hôpital général de Montréal** (aussi appelé le Campus de la montagne du Centre universitaire de santé McGill) a de nouveau été présenté au CPM en 2011. Il comprend la modification de l'usage d'un immeuble résidentiel voisin (alors en construction) sur la rue Cedar pour en faire un pavillon du campus, de même que la construction d'un ajout de quatre étages dans la cour ouest du complexe hospitalier et d'un immeuble de stationnement étagé semi-enfoui adossé à la façade nord du stationnement étagé existant. La consolidation du bois des Bénédictins, l'aménagement d'un lien piéton nord-sud pour relier les avenues des Pins et Cedar, l'aménagement de toits verts, la plantation d'une bande verte en bordure de la rue Cedar et la consolidation du talus aux abords du nouveau stationnement étagé, par des murets de soutènement, sont aussi prévus.



L'analyse du CPM et ses recommandations ont principalement porté sur l'intégration des nouvelles constructions et sur les toitures. D'abord, en dépit du fait que l'usage hospitalier ne soit pas demeuré confiné à l'intérieur des limites de la propriété, le CPM a apprécié la conservation de l'intégrité de l'immeuble principal. Par conséquent, il a appuyé le changement d'usage, de résidentiel à institutionnel, du 1750, avenue Cedar, d'autant plus que ce bâtiment était à la fois presque complété et encore inoccupé. Le CPM a également fait des recommandations sur divers aspects du plan directeur des espaces verts, quant au patrimoine arboré du site, aux accès et cheminements, à la mise en valeur du boisé des Bénédictins et au stationnement de surface.

Enfin, le CPM a recommandé à l'arrondissement de réaliser les interventions nécessaires sur le domaine public pour compléter le lien piéton nord-sud prévu sur la propriété de l'HGM. Il lui a aussi suggéré d'encourager la poursuite des discussions entre l'HGM et la Société de transport de Montréal pour faciliter les accès au site par transport en commun et diminuer la pression sur le stationnement.



4. RÉHABILITATION DE MONUMENTS HISTORIQUES CITÉS

Depuis sa citation en 2008 à titre de monument historique, **l'ancienne station-service de l'île des Soeurs** a fait l'objet d'un important projet de réhabilitation pour abriter un centre intergénérationnel destiné aux jeunes de 12 à 17 ans et aux adultes de 50 ans et plus, sous le nom de « La Station ». Le CPM a suivi avec grand intérêt l'évolution de ce projet réalisé par l'arrondissement de Verdun en étroite collaboration avec l'architecte Éric Gauthier, de la firme Les Architectes FABG. Ainsi, en avril 2011, le CPM a rencontré des représentants de l'arrondissement accompagnés de leur architecte pour échanger sur les aménagements à réaliser à l'intérieur du bâtiment et à ses abords, de même que sur le toponyme envisagé pour refléter les nouvelles fonctions du lieu.

En décembre, l'arrondissement a de nouveau sollicité l'opinion du CPM. Les deux principaux édifices de l'ancienne station-service étant constitués d'importantes superficies de verre très transparent — le type de verre utilisé lors de la construction de la station-service diffère fortement de celui qui est utilisé aujourd'hui — et recevant des rayons lumineux obliques, leur utilisation requiert un dispositif permettant de contrer l'éblouissement. Il a été proposé d'installer des stores pare-soleil, tout en limitant leur installation aux façades où ils sont absolument requis, en reliant tous les stores d'une même face afin qu'ils soient complètement fermés ou complètement ouverts et en utilisant la couleur noire pour les faces extérieures des stores.



Le CPM s'est montré favorable à la solution envisagée par les intervenants, estimant comme eux que la réhabilitation de ce bâtiment patrimonial requérait des solutions novatrices pour favoriser son utilisation sans altérer son exceptionnelle valeur patrimoniale. Il a offert son entière collaboration pour la réalisation des phases subséquentes de la réhabilitation des lieux : les aménagements paysagers, l'enseigne, etc.

Le CPM s'est penché en 2011 sur deux projets dans le **parc-nature du Cap-Saint-Jacques** : la reconstruction de la terrasse et des aménagements paysagers à la **maison Thomas-Brunet** ainsi que l'installation d'une rampe d'accès et la réalisation d'aménagements paysagers à la **maison Jacques-Richer dit Louveteau**. Il a été heureux de constater que les deux sites étaient très utilisés et a appuyé sans réserve les travaux de restauration et d'aménagement en cours, qui contribuent à maintenir vivant le patrimoine de ces lieux.

Le CPM a rappelé que des études complémentaires auraient été très utiles pour l'analyse de ces deux projets. En 2008, lors de son analyse de la recevabilité de la citation de ces deux propriétés à titre de monuments historiques, il avait en effet suggéré de telles études afin de bien encadrer leur évolution. Il avait indiqué que les interventions devraient être guidées par l'objectif général de respecter et de mettre en valeur les éléments caractéristiques conférant une valeur patrimoniale aux monuments historiques cités, conformément aux règlements de citation. C'est pourquoi il avait recommandé de



formaliser les différentes interventions au sein d'un plan d'aménagement d'ensemble des propriétés, d'élaborer un plan directeur du parc-nature du Cap-Saint-Jacques et de réaliser un projet de commémoration patrimoniale expliquant l'évolution de l'ensemble des terres et de l'utilisation du Cap-Saint-Jacques.

Le CPM a donné un avis favorable au projet de restauration à l'identique de la terrasse ceinturant la **maison Thomas-Brunet**, ainsi qu'au réaménagement des réseaux piétonniers et véhiculaires aux abords de la maison. Il a néanmoins rappelé que les connaissances manquaient quant aux ambiances paysagères et aux effets visuels recherchés lors des modifications apportées au corps principal du bâtiment dans les années 1920, et réitéré l'intérêt à cet égard d'une recherche sur l'évolution du site. Dans l'attente de cette information, il a préconisé une approche prudente basée sur la simplification et la discrétion des interventions.

En 2009, la **maison Jacques-Richer dit Louveteau** a fait l'objet d'un agrandissement afin d'aménager des espaces de travail et de service. À cette occasion, elle a été complètement restaurée et mise aux normes. Les interventions présentées au CPM en 2011 sont l'installation d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite et l'aménagement des abords du bâtiment pour compléter les travaux réalisés en 2009. Des sentiers sont prévus entre la maison et le stationnement, avec des murets de pierre, des plantations et une clôture visant à sécuriser l'accès au stationnement.

Le CPM a insisté sur l'importance d'éviter d'encombrer les abords de la maison et de son annexe d'une série d'éléments fonctionnels alors que sa valeur patrimoniale tient essentiellement à sa simplicité et qu'on souhaite mettre en valeur les éléments patrimoniaux que sont les bâtiments, les pelouses et les vues vers la rivière des Prairies. Dans cette optique, comme pour la maison Thomas-Brunet, il a préconisé une approche prudente basée sur la simplification et la discrétion des interventions, dans l'attente d'un plan d'aménagement d'ensemble s'appuyant sur l'analyse de l'évolution du site. D'autre part, comme les vues vers la rivière des Prairies contribuent à la valeur patrimoniale des lieux, le CPM a été heureux d'apprendre que d'importants travaux d'éradication du nerprun cathartique, qui a graduellement envahi les rives et fermé ces vues, seront réalisés.

5. DÉMOLITIONS

Le CPM a analysé en avril 2011 une demande de démolition d'un immeuble résidentiel locatif de trois étages sur **l'avenue Troie**, dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (et l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce), pour y substituer un immeuble résidentiel de neuf étages, comprenant une centaine de logements en copropriété, un commerce au rez-de-chaussée et un stationnement souterrain. Le site fait face au parc Troie, à proximité immédiate d'une des entrées du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et de la place du 6-Décembre-1989 inaugurée en 1998 afin de commémorer l'événement tragique de l'École Polytechnique. Construit vers 1946, l'immeuble proposé pour démolition a peu changé au fil du temps mais s'est grandement détérioré, notamment en raison d'infiltrations d'eau. Aujourd'hui, en plus d'être dans une piètre condition, il se différencie considérablement de son environnement immédiat, caractérisé par des immeubles résidentiels d'environ neuf étages construits dans



les années 1960. En 2007, le CPM s'était déjà montré favorable à sa démolition (avis A07-CDNNDG-07-2), mais le projet de remplacement n'avait pas eu de suite.

Le CPM a rappelé que la très grande visibilité et la position hautement stratégique du site exigeaient un projet d'une qualité irréprochable. Il a apprécié que le gabarit du bâtiment proposé s'inscrive bien dans la trame urbaine tout en conservant les vues d'intérêt vers le mont Royal et en mettant en valeur le parc Troie. Il a également apprécié que l'entrée principale du projet soit située sur l'avenue Troie et que l'emprise réduite du bâtiment permette d'accroître les espaces extérieurs à l'intention des résidents, notamment du côté sud, où des jardins privés sont prévus entre le bâtiment et son voisin.

Le CPM a recommandé au requérant de raffiner la composition de l'immeuble proposé en utilisant un vocabulaire architectural, des matériaux et des couleurs sobres, de grande qualité et marquant mieux le caractère de chacune des faces de l'immeuble. Il lui a également conseillé d'intégrer l'accès au stationnement souterrain au bâtiment et d'aménager la terrasse sur l'avenue Decelles en tenant compte des usages du rez-de-chaussée. À ce propos, cette terrasse étant située du côté ombragé de la rue, il a suggéré à l'arrondissement d'étudier la possibilité de permettre dans le secteur des usages de bureau de professionnels au rez-de-chaussée.



6. AMÉNAGEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC

Le CPM s'est prononcé sur la troisième et avant-dernière phase de l'aménagement du **chemin de ceinture du Mont-Royal**, un chemin polyvalent d'une dizaine de kilomètres accessible aux piétons et aux cyclistes. Cette troisième phase représente un parcours de trois kilomètres, le seul à accéder au sommet d'Outremont et situé exclusivement en territoire institutionnel. Ce parcours comporte seulement deux points de contact avec le domaine public, le premier étant situé à l'intersection des rues Decelles et Queen-Mary et le second, sur le boulevard Mont-Royal, permettant d'accéder au sommet par le boisé Saint-Jean-Baptiste. Les tronçons 4 et 5 traverseront le secteur du chemin de Polytechnique (sur la propriété de l'Université de Montréal) et le futur parc du Troisième sommet, rendu possible grâce à la cession en 2010 à la Ville de Montréal, par bail de location à des fins de parc, de terrains appartenant à l'Université de Montréal et à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal. L'aménagement de ces deux tronçons vise spécifiquement à les raccorder à un chemin de traverse (à être réalisé ultérieurement) reliant le sommet d'Outremont et le parc du Mont-Royal ainsi qu'à désenclaver le futur parc du Troisième sommet.

Dans un premier temps, l'avis du CPM a été sollicité quant aux **tronçons 4c et 5**, entièrement localisés dans le parc du Troisième sommet. Le tronçon 5 comporte deux parties, la première étant située sur la propriété de

l'Université de Montréal (et traversant l'ancien dépôt à neige) et la seconde, dans le boisé Saint-Jean-Baptiste appartenant au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, un chemin très ancien dont la surface requiert d'être régularisée et stabilisée. Le CPM s'est prononcé favorablement sur les grandes orientations retenues pour l'aménagement de ces deux tronçons. Celles-ci sont la ségrégation des cyclistes et des piétons, les cyclistes empruntant le réseau cyclable existant de la Ville sauf pour une portion sur le boulevard du Mont-Royal, la requalification du secteur du chemin de Polytechnique (entrée Decelles) et la création d'un chemin mettant en valeur des vues tout en consolidant les milieux naturels dans le parc du Troisième sommet. Il a souligné l'apport positif des aménagements proposés sur le chemin de Polytechnique, une voie de service qui deviendra grâce au chemin de ceinture une véritable entrée donnant accès au campus de l'Université de Montréal. Il a également appuyé les démarches entreprises conjointement par La Direction des grands parcs et du verdissement et la Fabrique Notre-Dame pour intégrer le chemin de ceinture et l'interface avec le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Il a apprécié que le parcours proposé tire profit de plateaux ouverts sur la propriété de l'Université de Montréal pour créer des points d'arrêt dans la promenade. Il a salué les interventions de naturalisation des secteurs dégradés et d'éradication d'espèces végétales invasives ayant proliféré au fil du temps dans le boisé Saint-Jean-Baptiste.

Globalement, le CPM a souligné que les interventions envisagées appliquent adroitement le principe de parcimonie qu'il avait prôné dans son avis portant sur l'ensemble du chemin de ceinture (rendu en 2008), dans lequel il se prononçait favorablement quant à l'objectif de donner accès aux différents versants de la montagne en les reliant entre eux, à la condition que cet objectif soit réalisé sans nuire à l'intégrité de l'ensemble. Il a également apprécié que, tel qu'il le recommandait en 2008,



une signalisation unifiée soit utilisée pour l'ensemble du chemin de ceinture et du mont Royal. Enfin, le CPM a salué la concertation entre la Ville et les institutions de la montagne, en soulignant qu'elle donnerait lieu à la création d'un « jardin carbone-neutre », lequel matérialiserait un engagement pris par les étudiants de l'Université de Montréal en faveur de la consolidation des milieux naturels de la montagne.

Le CPM s'est penché en 2011 sur le projet de construction d'un pavillon multifonctionnel dans le **parc Jean-Brillant**, situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Depuis quelques années, l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce réalise dans ce parc des travaux visant à mieux répondre aux besoins de ses citoyens. Afin de trouver de nouveaux usages à un terrain de baseball inutilisé occupant une grande partie du parc, l'arrondissement a invité les résidents du secteur à faire part de leurs attentes. La proposition d'aménager un pavillon multifonctionnel pour de petits spectacles, des projections de films pour les familles et autres activités de quartier fait suite à la demande des citoyens. Cette construction serait située dans la portion nord-est du parc, à proximité du chalet existant, un emplacement préconisé par les citoyens pour conserver un vaste espace ouvert destiné aux jeux libres et permettant l'aménagement d'une patinoire en hiver. L'arrondissement procédera à l'aménagement du reste du parc dans une phase ultérieure.

Le projet de pavillon a été présenté aux citoyens du quartier et semble avoir été reçu avec enthousiasme. Le CPM s'est prononcé favorablement sur le concept proposé et l'emplacement du pavillon, estimant que cela n'aurait pas d'impacts négatifs sur la valeur patrimoniale du secteur. Il a recommandé à l'arrondissement de porter une attention particulière à la sécurité et à l'entretien, compte tenu de la forme et des matériaux proposés et de l'utilisation envisagée d'un écran de projection en verre trempé sur le cadre avant du toit du pavillon. Il a aussi conseillé de préciser le type de projections visuelles qu'il désire faire sur cet écran, de manière à choisir le matériau adéquat.

7. INTERVENTIONS SUR LE DOMAINE PRIVÉ

Dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, le CPM a examiné un projet d'abattage de quinze arbres au **cimetière Mont-Royal**. Ces arbres représentant un danger pour la sécurité du public, l'administration du cimetière souhaite les remplacer par un nombre au moins équivalent d'arbres de mêmes essences. Dans son avis globalement favorable, le CPM a rappelé l'importance de remplacer les arbres à abattre par des essences permises dans l'AHNMR et en nombre suffisant pour compenser la perte de biomasse occasionnée. Comme le cimetière contient un certain nombre d'espèces jugées indésirables sur la montagne, il a également suggéré de profiter des diverses coupes d'arbres pour planter des espèces qui ne présentent pas de danger pour la conservation des écosystèmes naturels du mont Royal. Plus largement, il a recommandé à l'administration du cimetière d'élaborer un plan de gestion de son patrimoine naturel et de collaborer avec la Ville à la mise en place du tronçon 6 du chemin de ceinture. Il a enfin préconisé de conserver, dans la mesure du possible, les arbres morts qui se trouvent dans les secteurs naturels situés à l'écart du passage des visiteurs, ces arbres constituant de riches refuges pour la faune.

Toujours dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, le CPM a analysé un projet portant sur une propriété privée située au **841, rue Lexington**. Adjacente à l'oratoire Saint-Joseph, cette propriété est entièrement incluse dans une zone tampon entourant la partie ouest du bois de l'oratoire Saint-Joseph, un des foyers de biodiversité identifiés dans le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Un projet vise à agrandir la résidence pour y implanter un garage double surmonté d'une salle familiale et à réaliser des aménagements paysagers sur la propriété, de même que sur un terrain que céderaient les propriétaires à la Villa Sainte-Marcelline, adjacente à leur propriété, pour y établir une aire de jeux à l'intention de ses élèves. Les travaux entraîneraient d'importants travaux de déblai et de remblai, ainsi qu'une modification de la topographie du terrain, et empièteraient sur la bande boisée qui borde la limite nord-est de la propriété.

Le CPM s'est réjoui de ce que les propriétaires n'aient pas subdivisé le terrain pour y permettre la construction d'une autre maison et aient plutôt décidé de céder une partie de ce dernier à la Villa Sainte-Marcelline. D'autre part, il a rappelé que, comme la propriété est située à proximité immédiate d'un milieu naturel hautement sensible, les interventions doivent y être guidées par le souci de le conserver et de le mettre en valeur. Il a apprécié que les propriétaires aient conservé autant d'espaces libres et a formulé des recommandations pour la conservation du bois adjacent à la propriété ainsi que pour la mise en valeur de ses caractéristiques et de son régime hydrique.



Le **Collège Mont-Saint-Louis** (l'ancien collège Saint-Ignace), dont la propriété est située dans le site du patrimoine de l'*Ancien village du Sault-au-Récollet*, a procédé ces dernières années à d'importants travaux d'aménagements de ses espaces extérieurs. Un terrain multisports a été construit à l'arrière en 2008 et un important projet de réaménagement des aires de circulation et de stationnement ainsi que des espaces extérieurs a été élaboré en 2009. (Ce projet a fait l'objet d'un avis du CPM en mai 2009.)

En 2011, le CPM s'est prononcé à deux reprises sur l'implantation d'appareils sur socle associés à l'enfouissement des fils électriques afin de répondre aux besoins en électricité du collège ainsi que sur les aménagements destinés à masquer la vue sur ces appareils à partir du boulevard Henri-Bourassa. Une firme d'ingénieurs a disposé ces appareils à l'entrée du stationnement du personnel situé le long de ce boulevard, à l'ouest du collège, conformément aux normes de la Commission électrique de Montréal. Dans un premier avis (daté du 21 mars 2011), le CPM s'est opposé à l'emplacement proposé, très visible depuis la voie publique et produisant un impact visuel très négatif. Les conifères hauts et foncés proposés pour dissimuler les appareils auraient attiré l'attention sur eux plutôt que de contribuer à les fondre dans le paysage environnant.



Une nouvelle proposition a été présentée au CPM en décembre 2011, consistant en l'implantation d'une haie uniforme longeant le boulevard Henri-Bourassa, que le propriétaire s'engage à maintenir à une hauteur maximale de 90 cm. Le CPM a rendu un avis favorable, estimant que, étant moins volumineuse, cette haie ne compromettrait ni la valeur patrimoniale du cadre bâti ni la prédominance de la composition d'ensemble du paysage formé de ces bâtiments, de buttes gazonnées et d'arbres matures, tel qu'on peut l'observer depuis le boulevard Henri-Bourassa.

Le CPM a été consulté sur un projet visant à retirer une partie des garde-corps d'un immeuble situé au **201, de la rue Corot** de l'Île-des-Sœurs, lors des travaux de réfection de la dalle de béton, et à les remplacer par des garde-corps différents des originaux. Cette propriété fait partie d'un ensemble de trois tours d'habitation en béton et en verre conçues par l'architecte réputé Ludwig Mies van der Rohe — qui a également collaboré à l'élaboration du plan directeur de l'Île-des-Sœurs. Construit entre 1967 et 1969, l'immeuble visé par cette demande représente « l'exemple le plus fidèle du projet d'origine, les deux autres projets de tour ayant été modifiés au moment de leur réalisation (ajouts de balcons) ² » (BPTE, 2009, p. 22).

Le CPM a estimé que la valeur patrimoniale de cet immeuble commande une grande prudence afin d'éviter que des interventions n'altèrent progressivement sa qualité d'ensemble. Ainsi, il a rendu un avis favorable au remplacement de certains garde-corps à la condition d'en démontrer la nécessité, en raison de leur détérioration ou de leur non-conformité aux normes en vigueur. Il s'est toutefois opposé au choix d'un modèle usiné. Il a recommandé au requérant de commencer par s'assurer auprès d'un spécialiste de la nécessité d'un remplacement par des garde-corps conformes aux normes en vigueur. Dans l'éventualité où cette mise aux normes ne serait pas obligatoire, il a recommandé de restaurer les garde-corps originaux ou, s'ils étaient trop endommagés, de les remplacer par des modèles identiques. Au cas où il faudrait modifier le design ajouré d'origine (notamment pour des raisons de sécurité), il a conseillé de recourir à un matériau transparent respectant les effets recherchés par Mies Van der Rohe, en citant en exemple les interventions réalisées sur les garde-corps du Westmount Square, du même architecte, qui ont permis de préserver leur apparence générale par l'ajout de matériaux transparents entre les montants en acier peint.

2 Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, Ville de Montréal, janvier 2009. *Énoncé d'intérêt patrimonial de la station-service située au 201, rue Berlioz (L'Île-des-Sœurs, arrondissement de Verdun)*, p. 22.

LA RECONNAISSANCE PATRIMONIALE

Le Conseil contribue statutairement à deux activités de reconnaissance du patrimoine montréalais : il participe au processus d'octroi de statuts patrimoniaux municipaux et appuie la Ville dans ses interventions de toponymie.

CONSTITUTION DU SITE DU PATRIMOINE DU SQUARE-DORCHESTER-ET-DE-LA-PLACE-DU-CANADA

L'événement patrimonial montréalais de l'année 2011 a été sans contredit la constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada. Le CPM, qui a tenu la séance publique portant sur l'attribution du statut de reconnaissance, est heureux d'avoir collaboré au processus. Jacques Lachapelle, architecte et historien de l'architecture, et Marie Lessard ont recueilli les opinions des propriétaires et des autres citoyens ayant participé aux deux soirées organisées à cet effet les 14 et 23 novembre, et en ont rendu compte dans le rapport accompagnant l'avis du CPM sur le règlement constituant le site du patrimoine. Le 23 janvier 2012, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le règlement précisant les motifs justifiant la reconnaissance de cet ensemble patrimonial et les conditions visant à assurer la conservation et la mise en valeur de ses témoins significatifs.

Dans son avis sur le projet de règlement, le CPM a appuyé la constitution du site du patrimoine et salué la grande qualité des documents d'information produits par la Direction culture et patrimoine (anciennement BPTÉ). Ses recommandations ont porté sur le projet de règlement lui-même et sur l'avenir du site. Il a notamment insisté sur l'importance de diffuser largement les objectifs définis et les approches retenues, tant pour la commémoration *in situ* de l'ancien cimetière que pour la gestion des composantes archéologiques. Plus généralement, ses recommandations ont aussi porté sur le processus de reconnaissance et la gestion du patrimoine. Il a souligné l'importance de mieux prendre



en compte les objectifs de conservation et de mise en valeur qu'implique la création d'un site du patrimoine dans l'ensemble des outils réglementaires, y compris le Plan d'urbanisme. Enfin, il a recommandé que les travaux en cours à la Ville quant à l'attribution des statuts patrimoniaux comportent une réflexion d'ordre méthodologique sur la caractérisation morphologique et paysagère des sites en tant qu'ensembles urbains, en vue de reconnaître davantage la contribution des immeubles et autres objets à cette notion d'ensemble.

À la lumière du processus de reconnaissance, le CPM a aussi rédigé un addenda à l'avis qu'il avait rendu peu de temps auparavant sur la révision du cadre des hauteurs et des densités au centre-ville (voir avis conjoint CPM-CAU, page 50), mettant ainsi à profit son analyse du site du patrimoine, et notamment l'arrimage souhaité entre l'encadrement urbanistique et la valorisation patrimoniale. Ainsi, afin d'améliorer la cohérence des hauteurs dans le site du patrimoine et de mettre en valeur l'édifice Dominion Square, il a recommandé à l'arrondissement de Ville-Marie de conserver la hauteur maximale de 65 mètres dans la partie de l'îlot bordant au nord-ouest le square Dorchester plutôt que de la hausser à 80 mètres.

Le règlement, l'avis et le rapport de consultation, ainsi que toute la documentation relative à la constitution de ce site du patrimoine, peuvent être consultés sur le site Internet du CPM.

LA TOPONYMIE

La volonté de célébrer et de commémorer des personnages ou des événements qui ont façonné l'identité montréalaise guide toute l'action du comité de toponymie de la Ville de Montréal. Présidé par la présidente du CPM, ce comité appuie les activités de la DEPT à cet égard (patrimoine@ville.montreal.qc.ca). En 2011, la Ville de Montréal a procédé à la désignation de 5 parcs, 25 voies de circulation et 1 édifice (le pavillon Mordecai-Richler). En plus de se prononcer en amont de ces décisions, le comité a aussi poursuivi, au cours des quatre séances tenues en 2011, la constitution de la banque de noms à laquelle il se réfère aux fins de telles désignations.

LA CONNAISSANCE ET LA PROMOTION DU PATRIMOINE

Les activités du Conseil en matière de connaissance et de promotion du patrimoine prennent diverses formes, comme la diffusion d'information sur le site Internet, l'organisation d'un colloque annuel à l'intention des partenaires municipaux et la participation des professionnelles du CPM à des activités de formation, des colloques et divers comités municipaux s'intéressant à des enjeux patrimoniaux.

L'ANALYSE DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL D'UN LIEU

La Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie (DEPT) de la Ville a développé une procédure³ pour mieux définir l'intérêt patrimonial d'un lieu et pour le faire de manière indépendante, dissociée de l'élaboration d'un projet de développement. Forte de l'expérience acquise, elle en assume la coordination en y impliquant divers acteurs, dont des représentants de l'arrondissement concerné, les propriétaires des lieux et leurs consultants en architecture et conservation. Formalisée sous l'appellation « **énoncé d'intérêt patrimonial** »,



la démarche a été enchâssée dans le Règlement sur le CPM. Ainsi, depuis le 28 décembre 2011, l'élaboration d'un tel énoncé est obligatoire dans quatre cas : les modifications au Plan d'urbanisme touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale en vertu de la Loi sur les biens culturels (LBC); les projets menés en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville touchant ces territoires ou immeubles; les projets de citation de monuments historiques; et les projets de démolition d'un immeuble reconnu pour sa valeur patrimoniale ou situé dans un territoire reconnu à ce titre et ne faisant pas l'objet d'un avis de la Commission des biens culturels du Québec. L'énoncé d'intérêt patrimonial devient donc un outil important dans les travaux du CPM.

Au-delà des cas pour lesquels il est devenu obligatoire, l'énoncé est parfois utilisé pour mieux comprendre l'intérêt patrimonial d'un lieu. Ainsi, un énoncé d'intérêt patrimonial de la **rue Sainte-Catherine** (de la rue De Lorimier à l'est à l'avenue Atwater à l'ouest) a été produit en 2011, à la suite d'un exercice amorcé en 2009, auquel a collaboré le CPM. L'analyse a été soumise aux divers organismes interpellés par la mise en valeur de cette rue emblématique de Montréal. Le CPM s'est félicité de la réalisation de cet exercice, rappelant qu'il en avait maintes fois fait la demande afin de mieux contextualiser ses analyses des projets visant des propriétés situées sur cette artère.

³ Cette procédure d'évaluation a fait l'objet d'un guide d'application qu'on peut consulter à l'adresse suivante:
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/patrimoine_urbain_fr/media/documents/evaluation_interet_patrimonial_lieu.pdf

LE SITE INTERNET DU CONSEIL

Pour diffuser ses actions, sensibiliser la population et favoriser le partage des connaissances relatives au patrimoine montréalais, le CPM mise tout particulièrement sur son site Internet (ville.montreal.qc.ca/cpm), qu'il alimente et met à jour régulièrement. Celui-ci brosse un portrait d'ensemble de son action : il comporte des documents d'information générale sur l'organisme, ses rapports d'activité, les avis rendus, ainsi que les documents de référence et les mémoires associés aux consultations publiques qu'il tient sur l'attribution de statuts patrimoniaux. Il contient également des capsules d'information sur des sujets d'actualité.

Après la transformation en profondeur du site Internet du CPM en 2010, un bulletin électronique trimestriel a été lancé le 21 avril 2011. Trois éditions sont parues en 2011 (avril, juillet et octobre). Ce bulletin signale les avis et mémoires récents et met en valeur les « Nouvelles du patrimoine », les « Capsules du patrimoine », les Actes du colloque annuel et certains événements ou renseignements d'intérêt général dans sa rubrique *À l'agenda*.

Le CPM a poursuivi sa collaboration avec Héritage Montréal dans une opération de célébration du 18 avril, Journée internationale des monuments et sites, mettant en 2011 l'accent sur le patrimoine associé à l'eau. En plus de diffuser sur son site Internet la programmation des activités proposées par l'ensemble des partenaires, il a publié deux capsules du patrimoine : la première a porté sur le site du patrimoine de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet et la seconde, sur la manière dont l'eau a façonné l'histoire et la vie rurale sur l'île Bizard.

LA COLLABORATION AUX TRAVAUX D'INSTANCES PUBLIQUES

Le CPM est appelé à collaborer à des exercices d'analyse et de concertation à propos de projets municipaux à venir ou en cours d'élaboration. Depuis sa mise sur pied, il siège, à titre d'observateur, à la Table de concertation du Mont-Royal (TMRC), qui réunit un ensemble de représentants des milieux institutionnel, associatif, gouvernemental et municipal. Il a également participé à deux groupes de travail de la TCMR. Le premier a été mis sur pied pour accompagner une intervention à réaliser sur la montagne dans le cadre des festivités qui souligneront en 2017 le 375^e anniversaire de Montréal. Le second groupe de travail a poursuivi en 2011 sa réflexion en vue de la publication d'un Atlas des paysages du mont Royal, prévue en 2012. Le CPM assiste aux séances de la Table de concertation du Vieux-Montréal lorsque celle-ci traite de questions concernant le patrimoine comme, cette année, l'évolution du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal. En 2011, la présidente a aussi participé à la consultation publique sur le Projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (septembre). La permanence et la présidence ont participé à une rencontre avec l'équipe du Plan de développement de la Ville sur sa dimension patrimoniale. La présidente a participé à une série de séances de travail sur le rôle des diverses instances consultatives, dont le CPM et le CAU, dans le cadre d'une réflexion plus large de la Ville sur l'aménagement et l'urbanisme.

En 2011, un comité consultatif a été mis sur pied pour la mise en valeur du parc-nature du Bois-de-Saraguay. Ce comité auquel le CPM a été invité à participer s'intéresse tout particulièrement à la gestion du bois de Saraguay.

puisque celui-ci est classé arrondissement naturel (1981), et à celle de la maison Mary-Dorothy-Molson, monument historique cité (2009). Une professionnelle du CPM a ainsi assisté à trois ateliers thématiques organisés par la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville pour mieux cerner les préoccupations et les enjeux liés à ce projet de mise en valeur.

Le CPM a aussi été représenté par une de ses professionnelles à la rencontre du Réseau des Partenaires du développement durable de la collectivité montréalaise (novembre) et à une rencontre des « Partenaires jeunesse » montréalais, organisée par la Direction de la diversité sociale de la Ville (décembre).

Le CPM assiste également, à titre d'observateur, aux réunions des comités techniques pour la gestion des écoterritoires de Montréal. En 2011, une de ses professionnelles a collaboré aux travaux des comités techniques de trois écoterritoires, La trame verte de l'Est, La Coulée verte du Ruisseau-de-Montigny et Le corridor écoforestier de l'île Bizard.

Enfin, la présidente du CPM a participé à la table ronde de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti de l'Université de Montréal (9-11 mars 2011) et à une table ronde sur le thème « Consultations – législations – mise en œuvre » organisée par la revue *Formes* (avril). Elle a aussi présidé la séance *Green, Active and Healthy Neighbourhoods: From Planning to Action* dans le cadre d'un colloque tenu lors du Sommet mondial Écociété (août), de même que le séminaire Montréal, enjeux et perspectives de développement introductif au *Workshop UNESCO Montréal* (novembre).

L'ÉLABORATION D'OUTILS DE CONNAISSANCE

Dans la mesure de ses moyens, le CPM documente certains enjeux particuliers auxquels il fait face, en se dotant ponctuellement de ressources additionnelles par le biais de stages. C'est ainsi qu'il a accueilli à l'été 2011 Roha W. Khalaf, candidate au doctorat sous la direction de Christina Cameron, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti. Le stage devait permettre de poursuivre un travail de recherche amorcé à l'été 2009 sur les chartes, déclarations et conventions internationales en matière de patrimoine culturel. Plus précisément, le mandat avait pour objet de doter le CPM d'un cadre de référence pour l'évaluation des projets relatifs au patrimoine bâti. À l'approche du dixième anniversaire de l'organisme, il apparaît en effet important de préciser la vision du CPM afin de fournir un cadre cohérent aux membres pour l'analyse des dossiers qui leur sont présentés. De plus, le CPM souhaite mieux faire connaître ses attentes aux requérants, afin de leur permettre d'orienter la préparation et la présentation de leur dossier en conséquence. En somme, ce cadre de référence est destiné autant au personnel et aux membres du CPM qu'aux fonctionnaires et aux requérants.

Développé à partir de recherches entreprises en 2009 et complétées en 2011, le cadre de référence du CPM s'appuie sur des façons de faire et des pratiques reconnues dans les documents nationaux et internationaux. Il est essentiellement conçu sous forme de questions, de manière à encourager un dialogue et des discussions éclairées entre tous les acteurs. Le CPM entend en compléter la rédaction en 2012, le rendre disponible sur son site Internet et en faire la promotion auprès de ses partenaires municipaux.

Le 4^e Colloque annuel du CPM

LE PATRIMOINE NATUREL À L'HONNEUR

Le Conseil du patrimoine de Montréal tenait le 10 juin 2011 son quatrième colloque annuel sous le titre *Conservation du patrimoine naturel en milieu urbain : outils et actions*. Ce thème a revêtu un intérêt tout particulier, Montréal ayant été en août l'hôte du Sommet mondial Écocité.



Pour permettre des échanges sur la place du patrimoine naturel dans la transformation graduelle de nos grandes villes en « écocités », la programmation a été élaborée autour de trois stratégies de conservation du patrimoine naturel définies dans la Politique du patrimoine de Montréal : la gestion écologique; l'acquisition de milieux naturels et les outils complémentaires aux acquisitions; les outils d'aménagement, en particulier pour la gestion durable des eaux de ruissellement et l'amélioration des infrastructures vertes.

Près d'une centaine de personnes, des élus et des fonctionnaires de la Ville de Montréal et des autres villes de l'agglomération montréalaise, ont été réunies dans le grand hall de l'édifice Gaston-Miron, où loge le CPM. La journée a été présidée



par Michel Lamontagne, spécialiste en politiques et en gestion de l'environnement et vice-président du CPM, avec la collaboration de trois présidents d'atelier membres du CPM, Marie Lessard, la présidente, Jacques Brisson et Julie St-Arnault.

La journée d'étude a commencé avec deux conférences, la première sur l'action locale pour la biodiversité et la seconde sur l'Éco-campus Hubert Reeves. Les participants ont ensuite discuté de différents aspects de la conservation du patrimoine naturel montréalais dans des ateliers thématiques et sont revenus par la suite en plénière faire la synthèse des enjeux, stratégies et outils abordés au cours de la journée. En clôture du colloque, l'équipe de la Direction de l'environnement et du développement durable de la



Ville de Montréal a partagé avec les participants l'état des réflexions en cours pour mieux intégrer le concept de développement durable dans les actions de l'administration municipale.

M. Alan DeSousa, responsable du développement durable à la Ville, a accepté de clore les échanges. Rappelant que les actions locales étaient tout aussi importantes que les actions de plus grande envergure, il a signalé la pertinence à cet égard des expériences et outils présentés et discutés tout au long de la journée. Enfin, il a remercié les participants de se préoccuper de leur ville et de contribuer activement à la développer pour le bien de la collectivité actuelle et des générations futures.



FAITS SAILLANTS

Les présentations et les discussions en ateliers et en plénière sont disponibles dans les Actes du colloque, qu'on peut consulter sur le site Internet du CPM. Les principaux enjeux qui sont ressortis de la journée d'échange, regroupés sous quatre thèmes, sont présentés ci-après.

1. LA PERCEPTION DES MILIEUX URBANISÉS ÉVOLUE

Un changement graduel de la perception des milieux urbanisés s'opère à Montréal. On commence à comprendre et à reconnaître que le territoire montréalais abrite une **mosaïque d'espaces ouverts** — boisés, prairies, friches, milieux rocheux, espaces verts — qui contribuent à la biodiversité. Dans les années à venir, il s'agirait d'évaluer plus précisément les services écologiques que ces milieux ouverts fournissent et leur contribution à la conservation du patrimoine naturel. Des initiatives telles que le Plan local pour la biodiversité, auquel Montréal participe, s'inscrivent dans cette perspective. La gestion écologique des parcs-nature vise également à maintenir, voire accroître, cette diversité des milieux.

2. UNE VISION ÉLARGIE DE LA BIODIVERSITÉ EST NÉCESSAIRE

Certains participants ont insisté sur la nécessité d'adopter une approche ouverte pour évaluer les **services écologiques** rendus par les milieux naturels en ville. Ils estiment que l'analyse de la biodiversité en milieu urbain doit prendre en compte les apports culturels des espèces végétales ornementales, et même des espèces dites envahissantes, car celles-ci peuvent contribuer à la **valeur paysagère** d'un milieu. Un nouveau concept a été abordé en atelier, celui du **Nouvel écosystème**, reposant sur l'élargissement de la définition du patrimoine naturel en considérant les forêts anthropiques (ou *new natural environments*). Certains chercheurs estiment en effet que les forêts modifiées par l'action humaine sont de plus en plus répandues et que, bien qu'elles abritent des espèces exotiques potentiellement envahissantes, elles fournissent néanmoins plusieurs services écologiques à la communauté. Elles peuvent ainsi être intégrées à des réseaux plus vastes de milieux « naturels », à condition d'être gérées de manière spécifique afin d'éviter qu'elles ne produisent des impacts négatifs sur les milieux naturels adjacents, plus intéressants au plan écologique.

3. LA PALETTE DES OUTILS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR S'ÉLARGIT

Le colloque a démontré l'intérêt de **diversifier les outils** pour consolider le patrimoine naturel montréalais. S'il demeure pertinent pour les pouvoirs publics de recourir à l'acquisition de terrains, des expériences montréalaises récentes présentées en atelier témoignent qu'une **planification concertée** entre un promoteur privé, l'arrondissement, les services municipaux et le ministère québécois du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) permet aussi de consolider ce patrimoine. Bien entendu, la sensibilisation des promoteurs privés aux avantages, notamment fiscaux, qu'ils peuvent retirer de la conservation des milieux naturels, ainsi qu'aux services écologiques rendus par ces milieux et à la qualité accrue des projets qui en bénéficient, demeure nécessaire.

Le futur **Répertoire des milieux naturels de Montréal**, présenté en atelier, permettra « d'officialiser » la valeur écologique des milieux naturels inscrits. Son intérêt tient aussi à l'obligation d'implanter un programme de gestion écologique sur tout milieu qui y sera inscrit.



L'atelier thématique portant sur le **verdissement** a permis de discuter du lien affectif que les citoyens ont avec leur environnement, des outils développés pour enrichir leurs connaissances sur la foresterie urbaine et les services rendus par les espèces végétales, et aussi des initiatives locales de verdissement. Cet atelier a également permis de constater le **rôle important joué par les organismes de conservation à but non lucratif**, tels que les éco-quartiers, pour développer des partenariats facilitant la gestion écologique des milieux naturels et le verdissement, tant sur le domaine privé que sur le domaine public.

La conservation et la mise en valeur du **patrimoine arboré** permettent aussi de consolider le patrimoine naturel montréalais. Il faut non seulement planter de nouveaux arbres, mais aussi prendre soin des arbres existants. Cela requiert la contribution des experts, notamment pour réaliser des plans de foresterie, en même temps que la sensibilisation des élus et des citoyens. Certaines communautés culturelles ayant un rapport différent avec la forêt urbaine, il faut trouver des moyens de développer leur lien affectif avec celle-ci, en mettant l'accent sur les avantages qu'elle procure. La sensibilisation représente enfin un défi important pour les arrondissements, étant donné le peu de ressources dont ils disposent.

4. L'INNOVATION ENTRAÎNE DE NOUVEAUX DÉFIS

Les **infrastructures vertes** suscitent autant d'intérêt que de méfiance. Le manque de données sur leurs coûts réels et leurs avantages à long terme ainsi que les efforts à consentir pour les implanter et gérer leur évolution découragent plusieurs responsables. Certaines interventions peu performantes, voire totalement inefficaces, alimentent la méfiance face aux techniques alternatives de gestion des eaux de pluie. La mise en place du dispositif de captation des eaux à l'occasion du réaménagement récent de la rue Chabanel illustre parfaitement les difficultés rencontrées : absence de règlements municipaux adaptés, cloisonnement des expertises, manque d'information sur la technique utilisée, suivi inexistant, difficulté de mesurer la performance réelle du système. De plus, les contraintes budgétaires et les visions opposées des biologistes et des ingénieurs freinent l'adhésion municipale à ces nouvelles approches.

En matière de **gestion écologique** des milieux naturels, on ne peut se référer à une « recette » universelle. Il faut bien connaître le milieu d'intervention et son contexte élargi, exercer un suivi minutieux des effets obtenus avec ce mode de gestion et, le cas échéant, apporter rapidement les correctifs requis. Il importe aussi de comprendre l'ensemble des conditions nécessaires au succès à long terme des aménagements permettant une gestion durable des eaux de pluie. L'importance d'agir à plusieurs échelles, de la parcelle jusqu'au bassin versant, a été rappelée.

Plusieurs conférenciers et participants ont affirmé que la **communication** des objectifs visés par un programme ou une intervention était l'un des maillons faibles des projets de gestion écologique des milieux naturels. En l'absence de cette communication, certains citoyens voient en effet la gestion écologique comme l'abandon de l'entretien. De plus, les riverains des milieux naturels ont parfois des comportements dommageables parce qu'ils ne saisissent pas la valeur de ces milieux. Enfin, les initiatives de suivi étant rares et l'information circulant peu, des interventions malheureuses peuvent graduellement diminuer l'efficacité des systèmes de gestion des eaux de ruissellement.

Les **projets novateurs** sur le plan écologique, comme l'Éco-campus Hubert Reeves, attirent de plus en plus les entreprises privées. Toutefois, pour qu'elles investissent dans de tels projets, les entreprises doivent être convaincues que les aspects positifs surpassent les inconvénients possibles (réduction des espaces de stationnement, difficulté d'adapter le transport en commun à leurs besoins spécifiques, etc.).

Le **financement du suivi** semble difficile à intégrer dans les coûts globaux d'un projet, les contraintes budgétaires conduisant souvent à éliminer ce volet pourtant essentiel à la réussite et la pérennité des différentes interventions. Par exemple, un manque de suivi peut favoriser la propagation d'espèces végétales envahissantes et la formation de sentiers pédestres spontanés qui menacent la viabilité des écosystèmes.

LE COMITÉ *AD HOC*
D'ARCHITECTURE
ET D'URBANISME

(CAU)



Le message du président du comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme (CAU)

L'année 2011 aura été marquante pour le Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme. Signe réjouissant de la vitalité du marché immobilier montréalais, le comité a été très actif, en produisant pas moins de 40 avis portant sur un total de 35 projets de développement.

Ce travail est capital, car c'est précisément l'étude des projets évalués par le comité depuis 2002, et plus particulièrement des dossiers traités en 2011, qui a permis au comité d'amorcer sa réflexion sur les enjeux urbanistiques qu'il estime important de considérer eu égard aux grands travaux de planification en cours ou à venir sur le territoire de Montréal. Je pense notamment à l'élaboration du Plan de développement de Montréal et à la révision prochaine du Plan d'urbanisme.

Par ailleurs, le comité a vu sa coordination confiée à la permanence du Conseil du patrimoine de Montréal, un rapprochement dont je me réjouis. Cette nouvelle façon de faire offre d'emblée au CAU un rayonnement accru. En prime, cela me donne l'occasion de profiter de la publication de ce bilan pour rendre compte des activités du CAU et présenter les membres qui l'animent avec passion et lui donnent sa raison d'être.

Ce rapprochement m'a aussi permis d'entamer l'année 2012 avec un enthousiasme renouvelé, car celle-ci devrait marquer l'officialisation du CAU et assurer du même coup, j'ose l'espérer, une diffusion plus large du résultat de ses réflexions et de ses activités.

Pour finir, j'aimerais justement remercier les membres du comité pour leur engagement et pour l'extrême générosité avec laquelle ils mettent leur expertise à contribution. Il va sans dire que leur apport est essentiel à la constitution d'une ville qui aspire à devenir de plus en plus intéressante. Je tiens également à remercier chaleureusement Éline Gauthier qui a, jusqu'en février 2011, coordonné les travaux du comité et agi avec autant d'efficacité que de dévouement en tant que secrétaire.

Adrien Sheppard

Le mandat et la composition du CAU

LE MANDAT

Le CAU est une instance consultative *ad hoc* créée en 2002 par le comité exécutif de la Ville. Il a pour mandat d'émettre des avis et des recommandations au conseil municipal sur tout projet nécessitant des modifications au Plan d'urbanisme ou faisant l'objet d'une autorisation en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

La coordination et le secrétariat du CAU ont été confiés au CPM en février 2011, dans le cadre d'une réflexion sur les comités d'experts, la consultation publique et l'approbation référendaire au sein d'un chantier sur l'urbanisme. Ce changement avait notamment pour objectif de tester l'intérêt et la faisabilité de la mise en commun de certaines activités du CAU et du CPM. La gestion du CAU relevait jusqu'alors du service municipal responsable de l'urbanisme.

LES MEMBRES

Le CAU est un groupe d'experts nommés par le comité exécutif qui compte dix professionnels du domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'architecture du paysage et du design urbain.

En 2011, le CAU est présidé par **Adrien Sheppard**, architecte, professeur émérite à l'École d'architecture de l'Université McGill, lequel est appuyé par la vice-présidente, **Julia Gersovitz**, architecte (Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés), par les membres réguliers, **Raouf Boutros**, architecte (a démissionné du comité en octobre 2011), **Raphaël Fischler**, urbaniste, directeur de l'École d'urbanisme de l'Université McGill,

Marie Lessard, urbaniste, professeure à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, **Mario Saia**, architecte (Saia Barbarese Topouzanov architectes), **Ron Williams**, architecte et architecte paysagiste, professeur retraité de l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, et par les membres suppléants, **Pierre Beaupré**, architecte (Beaupré & Michaud architectes), **Pierre Corriveau**, architecte (Corriveau Girard et associés), et **Réal Lestage**, urbaniste (Daoust Lestage).



Le sommaire des activités 2011 du CAU

En 2011, le CAU a tenu 24 séances de travail et rendu 40 avis sur des projets nécessitant des modifications au Plan d'urbanisme ou à la réglementation d'urbanisme en vertu de l'article 89 de la Charte. De ce nombre, cinq sont des avis conjoints CAU-CPM. Le tableau suivant illustre les types de projets analysés.

	TYPE	NOMBRE	%
1	MODIFICATIONS PONCTUELLES AU PLAN (SUIVIES D'UN PROJET PARTICULIER (PPCMOI) OU D'UN CHANGEMENT AU RÉGLEMENT DE ZONAGE)	15 (DONT 4 AVIS CONJOINT)	42,9 %
2	ARTICLE 89 1° (ÉQUIPEMENT COLLECTIF OU INSTITUTIONNEL)	1	2,9 %
3	ARTICLE 89 2° (GRANDES INFRASTRUCTURES)	1	2,9 %
4	ARTICLE 89 3° (ÉTABLISSEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL OU INDUSTRIEL DONT LA SUPERFICIE EST SUPÉRIEURE À 25 000 M2)	3	8,5 %
5	ARTICLE 89 4° (HABITATION DESTINÉE À DES PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE, DE PROTECTION, DE SOINS OU D'HÉBERGEMENT)	8	22,9 %
6	ARTICLE 89 5° (PROJET RELATIF À UN BIEN CULTUREL RECONNU OU À UN MONUMENT HISTORIQUE CITÉ OU DONT LE SITE EST SITUÉ DANS UN ARRONDISSEMENT HISTORIQUE OU NATUREL OU DANS UN SITE DU PATRIMOINE)	1	2,9 %
7	PROJETS INITIÉS PAR LES ARRONDISSEMENTS OU LES SERVICES CENTRAUX (PPU, EXERCICES DE PLANIFICATION ENTOURANT DES GARES, ETC.)	6 (DONT 1 AVIS CONJOINT)	17 %
	NOMBRE TOTAL DE PROJETS	35	100 %

Parmi les 35 projets analysés, 5 projets ont été vus deux fois, pour un total de 40 avis.

À la lumière des projets soumis en 2011 et à partir de son expérience des dernières années, le CAU distingue des **enjeux urbanistiques** qu'il estime important de mettre en lumière, notamment en vue de la révision prochaine du Plan d'urbanisme.

De façon générale, le CAU s'interroge sur le cumul de gestes ponctuels qui modifient le Plan d'urbanisme et, par conséquent, remettent en question certaines positions qui y étaient défendues quant à la gestion et au développement du territoire. Cela dit, il est conscient que les outils de planification doivent posséder une certaine flexibilité. C'est pourquoi il recommande de mettre

en place un mécanisme de suivi systématique de ces changements en intégrant au processus de planification des exercices d'évaluation des « impacts cumulatifs » à l'échelle de la ville. Il s'inquiète notamment de l'érosion progressive des secteurs d'emploi et recommande de documenter les modifications d'usages afin de maintenir la compétitivité des quartiers centraux et d'assurer une mixité d'usages dans l'ensemble de la ville.

Le CAU estime que le Plan d'urbanisme comporte des contraintes liées aux paramètres de hauteur et recommande de réduire les écarts de manière à permettre un meilleur équilibre à l'intérieur d'un même secteur et de

mieux arrimer le Plan d'urbanisme à la réglementation de zonage. Par exemple, il estime qu'une nouvelle catégorie intermédiaire entre les hauteurs de construction de 25 m et 44 m existantes pourrait être créée.

Constatant que les grands projets de développement et les exercices de planification liés à des territoires en mutation qui lui ont été présentés concourent rarement à la mixité des usages, le CAU croit qu'il serait nécessaire de mener une réflexion plus générale sur les usages, les densités, la mixité sociale, les ratios de stationnement, les besoins en infrastructures publiques et écoles, etc., de manière à définir des critères qui permettront de réussir la densification du territoire et la création de milieux offrant une bonne qualité de vie.

Enfin, le comité se préoccupe de la mise en œuvre de la stratégie d'inclusion, étant donné que la construction d'unités sociales et communautaires semble souvent difficile à réaliser sur un même site pour des raisons de tenure et de cohabitation. Se demandant comment il est possible d'atteindre la mixité sociale à l'intérieur d'un même secteur, il suggère que soient étudiées les contraintes et les solutions liées à la mise en œuvre de la stratégie, de manière à définir une façon cohérente et réaliste d'intervenir à l'échelle de tout le territoire. Le comité note aussi que les logements généralement proposés visent des petits ménages et des personnes âgées (superficie, organisation spatiale, équipements connexes). S'ajoutant aux autres tendances observées précédemment, soit la perte de lieux d'emploi et la difficulté d'inclure du logement social, communautaire et abordable dans de nombreux secteurs, ce phénomène concourt à la perte de diversité sociale et économique et à l'exode des jeunes familles à la recherche de logements familiaux à coût abordable.

NOMBRE D'AVIS ET DE MÉMOIRES 2011 DU CAU

AHUNTSIC-CARTIERVILLE	5
CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	5
LASALLE	2
LE PLATEAU-MONT-ROYAL	3
LE SUD-OUEST	5
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE	4
PIERREFONDS-ROXBORO	1
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES	2
ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE	2
SAINT-LÉONARD	1
VILLE-MARIE	6
VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION	1
SERVICES CORPORATIFS	3
TOTAL	40

**LES ACTIVITÉS
CONJOINTES
DU CPM ET DU CAU
2011**



Les activités conjointes du CPM et du CAU 2011

Depuis février 2011, le CAU et le CPM partagent la même permanence. Cette cohabitation a notamment permis d'envisager un nouveau mode de fonctionnement pour les projets devant être soumis aux deux instances consultatives, contribuant ainsi à la réflexion en cours sur une possible rationalisation du processus d'évaluation.

Il importe d'ailleurs de souligner que, vu les mandats respectifs des deux instances, leur contribution est différente mais complémentaire. En effet, le CAU analyse la pertinence des interventions proposées eu égard à l'implantation, la volumétrie et l'architecture des immeubles, à l'aménagement du site et à l'intégration de l'ensemble dans son milieu d'insertion, tandis que le CPM étudie l'impact de ces dimensions sur la valeur patrimoniale du lieu.

Par conséquent, depuis le mois de mai 2011, les projets qui, d'une part, nécessitent une modification au Plan d'urbanisme ou qui sont autorisés en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville et, d'autre part, touchent un immeuble ou un secteur reconnu en vertu de la Loi sur les biens culturels font l'objet d'une présentation commune. L'expérience s'est avérée fort positive et les deux instances ont décidé de rendre des avis conjoints, ce qui s'est produit à cinq reprises dans la dernière année. Il est à noter que si cette procédure avait été en place dès le début de l'année, c'est un total de dix avis conjoints qui aurait pu être produit en 2011.

Les paragraphes suivants résument quatre projets qui ont été vus conjointement et dont les avis avaient été rendus publics au moment de la rédaction du présent rapport d'activités.

Le CAU et le CPM ont été consultés pour un projet de construction, sur la propriété de l'école secondaire Sophie-Barat dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'un immeuble de quatre étages incorporant une

partie des vestiges de l'ancien externat Sainte-Sophie, incendié en 1997, pour loger la **Maison des Arts et des Lettres Sophie-Barat**. Une étude était également en cours, afin de créer, à partir du boulevard Gouin, une nouvelle entrée au stationnement existant — qui ne serait ni agrandi ni modifié —, situé à l'arrière du nouvel immeuble. Reprenant partiellement la forme en H de l'ancien externat, l'immeuble comprendrait des salles de cours et une salle multifonctionnelle, et il serait relié à l'école par un passage souterrain. Une partie des vestiges de l'externat serait incorporée dans le nouvel immeuble, notamment une grande partie de l'aile ouest, tandis que les pierres de la partie centrale et de l'aile est seraient réutilisées comme parement pour l'adjonction d'un étage destiné à abriter la salle multifonctionnelle.

Le CAU et le CPM ont apprécié la volonté de mettre en valeur les vestiges de l'ancien externat et se sont montrés favorables aux modifications requises au Plan d'urbanisme. Ils ont toutefois exprimé des réserves quant à la stratégie utilisée pour évoquer l'ancienne structure, estimant que celle-ci altérerait la symétrie de l'ancien externat (en H) et ne permettait pas de comprendre sa composition originale. Ils ont également questionné le parti d'opter à tout prix pour le contraste, estimant qu'une architecture contemporaine peut au contraire chercher à s'intégrer, et fait des recommandations à cet effet. Ils ont également recommandé de conserver l'accès existant au stationnement de surface, jugeant que la création d'un nouvel accès à partir du boulevard Gouin était inacceptable compte tenu de la valeur patrimoniale et paysagère de la propriété.



Le CAU et le CPM ont enfin recommandé de profiter du projet pour commémorer l'histoire du site et des Religieuses du Sacré-Cœur, un devoir de mémoire à l'égard d'une communauté religieuse qui a légué à la collectivité un imposant patrimoine immobilier et éducationnel.

Le CAU et le CPM ont été consultés par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles sur un projet de redéveloppement du **site de l'église Sainte-Germaine-Cousin**. L'église étant considérée comme une œuvre remarquable de l'architecture moderne québécoise, la valeur patrimoniale a été au cœur de la discussion collective sur le projet.

Le CPM et le CAU se sont réjouis de la décision prise par l'arrondissement de s'opposer à la démolition de l'église ainsi que des démarches entreprises pour réhabiliter la propriété en y construisant des habitations pour personnes âgées et pour rénover l'église afin d'en faire un lieu communautaire. Ils ont ainsi appuyé les modifications proposées au Plan d'urbanisme. Ils ont recommandé aux requérants et à leurs architectes de revoir l'implantation et la volumétrie de l'immeuble d'habitation, de même que son lien avec l'église, pour mieux répondre à l'ensemble des préoccupations patrimoniales. Leurs recommandations relatives à l'église ont été de conserver les perspectives sur la toiture de béton ainsi que sur les baies vitrées marquant les trois accès à l'église et la prédominance de cette dernière sur le site. Dans le cas du nouvel immeuble, ils ont conseillé de réévaluer le choix d'inscrire son implantation en contraste avec la trame des rues, notamment à la lumière de sa rela-



tion avec l'ensemble domiciliaire projeté dans l'emprise ferroviaire. Quant à l'aménagement paysager du site, ils ont préconisé de le raffiner en hiérarchisant les espaces, du plus public au plus privé, et en prenant en compte les besoins des divers usagers.

L'arrondissement de Ville-Marie a demandé l'avis du CAU et du CPM sur sa proposition de **Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville**. Outre des modifications à ces dernières, le document incluait, dans une section intitulée « Éléments d'orientation », des pistes de réflexion et des recommandations sur le statut du centre-ville dans le Plan d'urbanisme, les outils réglementaires et incitatifs et le processus d'approbation des projets. Ces thèmes, de l'avis des deux comités, devaient être argumentés davantage avant d'être soumis à la consultation d'instances externes. Les comités ont donc décidé de limiter leur avis à la révision des hauteurs et densités, recommandant que les « Éléments d'orientation » soient approfondis dans le cadre des travaux sur le Plan de développement et le Plan d'urbanisme.

Les deux comités ont appuyé l'objectif de stimuler le développement des terrains vacants, encore trop nombreux au centre-ville, et se sont montrés favorables à une révision des hauteurs afin de mieux répondre aux paramètres du bâti résidentiel. De plus, ils ont estimé que l'exercice d'harmonisation des hauteurs et des densités au milieu existant serait bénéfique s'il permettait de réduire les modifications à la pièce au Plan d'urbanisme. Leur analyse et leurs recommandations pour bonifier ce projet ont porté d'une part sur l'impact des modifi-

cations sur le patrimoine construit et d'autre part sur la forme des immeubles, la limite des zones, les classes de hauteur et l'augmentation de la fonction résidentielle.

Les comités ont notamment recommandé d'identifier formellement les immeubles à conserver, de même que ceux qui pourraient être menacés par les nouveaux paramètres proposés. À cet effet, ils ont conseillé de mettre à jour l'*Étude sur la mise en valeur du patrimoine de l'arrondissement Centre* (Beaupré et Michaud architectes, 1988) et de prendre en considération les analyses plus récentes portant sur le centre-ville. Ils ont également recommandé de ne pas privilégier de façon systématique la construction de basiliaires pour assurer l'intégration des constructions en hauteur et d'évaluer plutôt les solutions au cas par cas. En effet, le rythme vertical induit par le parcellaire traditionnel constitue une stratégie alternative plus agréable pour les piétons. Ils ont préconisé de délimiter les zones de hauteurs et de densités au centre des îlots plutôt qu'au centre des rues de manière à assurer un traitement cohérent des deux côtés d'une même voie publique. Enfin, ils ont recommandé de mener des études additionnelles pour approfondir certains enjeux, et notamment la répartition des équipements et services, tels que les espaces verts, les écoles et les services de proximité, qui devraient accompagner la densification résidentielle au centre-ville pour favoriser l'enracinement des familles.

Le CAU et le CPM ont été consultés par l'arrondissement de Ville-Marie sur un projet de réhabilitation de l'ensemble conventuel occupé jusqu'en 2010 par la communauté des **Sœurs de la Providence** en immeuble mixte à usage communautaire. Le pavillon principal abritera un centre communautaire multifonctionnel, des logements pour personnes âgées et un centre d'hébergement pour personnes âgées en perte d'autonomie. La chapelle sera conservée et transformée pour s'adapter aux usages de salle à manger et de salle multifonctionnelle. Le Pavillon Saint-Vincent accueillera un ensemble de petits logements pour personnes seules nécessitant un soutien particulier. Enfin, on envisage de transformer les dépendances (anciennes écuries) en ateliers de création.



Les comités ont souligné la qualité de la démarche qui a mené les requérants à proposer un projet respectueux des valeurs patrimoniales et des potentialités des lieux. Ils ont approuvé la mixité des usages communautaires, estimant que la programmation proposée se situait dans la continuité de l'œuvre des Sœurs de la Providence et permettait le maintien et la mise en valeur d'un site possédant une grande valeur patrimoniale.

Les deux comités se sont prononcés favorablement sur la plupart des modifications proposées pour mener à bien le projet. Ils ont notamment apprécié que le projet exige peu de modifications à l'enveloppe du bâtiment et qu'il conserve les fenêtres et coursives existantes, ces dernières étant caractéristiques de l'architecture conventuelle et contribuant à la « personnalité » de l'immeuble. Ils se sont montrés favorables à la création d'une nouvelle porte entre les anciennes écuries et le pavillon Saint-Vincent pour créer une entrée commune et au percement, dans les écuries, d'une nouvelle porte cochère et de fenêtres côté cour. Cette réorganisation judicieuse des lieux facilite l'accès aux ateliers depuis le boulevard De Maisonneuve, améliore l'accès à la porte secondaire donnant sur l'aile A et met en valeur l'axe physique et visuel longeant le pavillon Saint-Vincent.

Les comités ont recommandé que l'aménagement des deux cours intérieures soit revu afin de mieux définir les jardins, en pensant notamment aux besoins des différentes clientèles et à la vue que les résidents auraient sur ces espaces.

ANNEXES



Annexe 1

HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS

Voici quelques dates marquantes de l'histoire de la conservation du patrimoine montréalais.

Principale source : Ville de Montréal, 2005, *Politique du patrimoine*, p. 24.

1858

- Création de la Société historique de Montréal, à l'initiative de Jacques Viger

1862

- Fondation de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal

1876

- Inauguration du parc du Mont-Royal selon les plans de Frederick Law Olmsted

1899

- Inauguration de la bibliothèque municipale de Westmount

1913

- Création du Service des archives de la Ville de Montréal

1915

- Adoption, à Outremont, d'une politique d'aménagement du domaine public visant la plantation soutenue d'arbres en bordure des voies publiques

1917

- Inauguration de l'édifice abritant la bibliothèque centrale de Montréal, constituée en 1903

1941

- Création du service d'urbanisme de Montréal

1942

- Commémoration du 3e centenaire de Montréal et visites guidées des endroits historiques de Montréal

1962

- Création de la Commission Jacques-Viger, qui a pour mandat d'étudier tout ce qui se rapporte à la conservation du Vieux-Montréal

1965

- Adoption du *Plan directeur du Vieux-Montréal* proposé par le service d'urbanisme de Montréal

1979

- Premier protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Affaires culturelles sur la mise en valeur du Vieux-Montréal
- Amorçe, par la Communauté urbaine de Montréal (CUM), d'un processus d'acquisition et d'aménagement d'espaces naturels aujourd'hui désignés sous le nom du Réseau des parcs-nature

1980-1990

- Élaboration et publication échelonnée par la Communauté urbaine de Montréal (CUM) du *Répertoire d'architecture traditionnelle*

1981

- Création de la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMP), dont le mandat sera repris par la Société de développement de Montréal (SDM) en 1996
- Création de la première maison de la culture de Montréal

1982

- Création du Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM), ce qui constitue une première en matière de concertation pour l'acquisition d'archives privées à Montréal

1985

- Création du Musée plein-air de Lachine

1987

- Création du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels (CCMPBC)
- Rapport *Éléments d'une politique de valorisation du patrimoine immobilier montréalais* menant à la création d'une unité administrative responsable du patrimoine bâti ainsi qu'à l'adoption d'un règlement régissant les démolitions

1989

- Adoption du *Plan d'action en art public* et début des travaux de restauration de la collection municipale

1990-1992

- Adoption du *Plan d'urbanisme* de la Ville de Montréal et publication du cadre réglementaire : secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial identifiés et protégés par voie normative et par appréciation qualitative des projets

1991

- Création de l'*Opération patrimoine populaire de Montréal* (devenue l'Opération patrimoine architectural de Montréal)

1992

- Adoption du *Plan de mise en valeur du mont Royal*

1996

- Intégration d'un volet art actuel à la collection municipale, volet enrichi par les œuvres des lauréats des prix Pierre-Ayot et Louis-Comtois en arts visuels et François-Houdé en métiers d'art

1999

- Inauguration du Centre des collections muséales regroupant des collections municipales et celles de musées et d'organismes montréalais

2002

- Création du Conseil du patrimoine de Montréal
- Sommet de Montréal où il est proposé d'adopter et de mettre en œuvre une politique du patrimoine

2003

- Adoption de la *Déclaration de Montréal* dans le cadre de la 8e Conférence mondiale des villes historiques

2004

- Dépôt de l'*Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine* par le Groupe-conseil pour une politique du patrimoine
- Adoption du *Plan d'urbanisme de Montréal*
- Adoption de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de la Ville de Montréal
- Mise sur pied, par la Ville de Montréal, du Bureau du Mont-Royal et de la Table de concertation du Mont-Royal

2005

- Adoption de la *Politique du patrimoine* de la Ville de Montréal
- Adoption de la *Politique de l'arbre* de la Ville de Montréal
- Adoption du *Premier plan stratégique de développement durable* de la Ville de Montréal
- Adoption de la *Politique de développement culturel* de la Ville de Montréal
- Entrée en vigueur du décret du gouvernement du Québec créant l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

2007

- Première réunion de la Table de concertation du Mont-Royal

2009

- Adoption du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*

Annexe 2

STATUTS DE RECONNAISSANCE PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX

On trouvera ci-dessous la liste des territoires et monuments historiques que l'on trouve à Montréal. Ceux-ci ont été décrétés ou classés respectivement par le gouvernement du Québec et le ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec ou encore constitués ou cités par la Ville de Montréal. Ces statuts sont conférés en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4). Les types de territoire reconnus au niveau provincial sont l'arrondissement historique, l'arrondissement naturel, l'arrondissement historique et naturel (reconnu pour ses deux caractères), le site historique, le site archéologique, le site historique et archéologique et, enfin, l'aire de protection qui ceinture certains monuments historiques classés. Les territoires reconnus par l'instance municipale sont les sites du patrimoine. Les immeubles sont reconnus à titre de monuments historiques tant au niveau provincial, où ils sont classés, qu'au niveau municipal, où ils sont cités. On pourra consulter le répertoire des biens culturels du Québec à l'adresse suivante : www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca.

AHUNTSIC-CARTIERVILLE

TERRITOIRES

Arrondissement naturel du Bois-de-Saraguay	Décrété en 1981
Site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet	Constitué en 1992

MONUMENTS HISTORIQUES

Église du Sault-au-Récollet (1749-1752) 1847, boulevard Gouin Est	Classée en 1974
Maison du Pressoir (vers 1813) 10865, rue du Pressoir	Classée en 1978
Maison Saint-Joseph-du-Sault-au-Récollet (1852-1853) 1700-1750, boulevard Henri-Bourassa Est	Classée en 1979
Maison Persillier dit Lachapelle (1810) 2084, boulevard Gouin Est	Citée en 1987
Croix de chemin de pierre (1874) intersection Bois-de-Boulogne et boulevard Gouin Ouest	Citée en 1988
Maison Mary-Dorothy-Molson (vers 1930) 9095, boulevard Gouin Ouest	Citée en 2009

CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

TERRITOIRES

Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal	Décrété en 2005
Site du patrimoine du Mont-Royal	Constitué en 1987

MONUMENTS HISTORIQUES

Maison Jarry-Dit-Henrichon (vers 1766) 4595-4601, chemin de la Côte-des-Neiges	Classée en 1957
Maison James-Monk (1803) 4245, boulevard Décarie	Classée en 1976

LACHINE

TERRITOIRE

Site historique et archéologique Le Ber-Le Moyne	Classé en 2001
-----------------------------------------------------	----------------

MONUMENTS HISTORIQUES

Hangar et Maison Le Ber-Le Moyne (entre 1695 et 1699) 1, chemin du Musée Dans un site historique et archéologique	Classé en 2001
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

LASALLE

TERRITOIRE

Site archéologique de l'Église-des-Saints-Anges-de-Lachine	Classé en 1977
------------------------------------------------------------	----------------

MONUMENTS HISTORIQUES

Moulin à vent Fleming (1827) 9675, boulevard LaSalle	Classé bien archéologique en 1983
Ancien Hôtel de Ville (vers 1908) 13, avenue Strathyre	Cité en 1990
Annexe de la maison De Lorimier-Bélanger (vers 1930) 9601, boulevard Lasalle	Citée en 1990
Maison des domestiques Penniston (vers 1900) 33-35, rue Alepin	Citée en 1990
Maison De Lorimier-Bélanger (1775-1800) 9603, boulevard Lasalle	Citée en 1990
Maison Penniston (1890) 7525, boulevard Lasalle	Citée en 1990

LE PLATEAU-MONT-ROYAL

TERRITOIRES

Site du patrimoine du Mont-Royal Constitué en 1987

Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Jean-Baptiste Constitué en 1990

MONUMENTS HISTORIQUES

Maison William-Notman (1844)
51, rue Sherbrooke Ouest Classée en 1979

Sanctuaire du Saint-Sacrement (1892-1897)
500A, avenue du Mont-Royal Est Classé en 1979

Maison Mackenzie-Brydges (vers 1840)
75, rue Sherbrooke Ouest Classée en 1980

Cinéma Rialto (1923)
5711-5723, avenue du Parc Classé en 1990
et cité en 1988

Monastère des Carmélites (1895-1896)
301-371, avenue du Carmel Classé en 2006

Regent Theatre (façade) (1915)
5117, avenue du Parc Cité en 1988

Maison Emmanuel-Saint-Louis (1898)
4105 à 4127, rue Saint-Denis Citée en 1989

Maison Lionnais ou maison
Henriette-Moreau (1870-1873)
4100, avenue De Lorimier Citée en 1989

Maison Samuel-Burland (1872-1873)
3567, rue Saint-Urbain Citée en 1990

LE SUD-OUEST

TERRITOIRE

Site du patrimoine de la Côte-Saint-Paul Constitué en 1990

MONUMENTS HISTORIQUES

Maison Saint-Gabriel (1698)
2140-2146, place de Dublin Classée en 1965

Maison Louis et Joseph Richard (1890)
4351-4363, rue Saint-Ambroise,
80-86, rue Sainte-Marguerite Citée en 1987

Église Saint-Joseph de Montréal
et son ancienne sacristie (1861-1862)
550, rue Richmond Citée en 1991

L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE

MONUMENTS HISTORIQUES

Croix de chemin de la montée Wilson (1918)
1158, montée Wilson Citée en 2001

Croix de chemin du Bord-du-Lac (1923)
1859, chemin Bord-du-Lac Citée en 2001

Couvent des sœurs de Sainte-Anne (1906)
16115, boulevard Gouin Ouest Cité en 2001

École du village (1923-1924)
350, rue de l'Église Citée en 2001

Église Saint-Raphaël-Archange (1873-1874)
495, rue Cherrier Citée en 2001

Maison dite Du Centenaire (1790)
977, rue Cherrier Citée en 2001

Maison Joseph-Théorêt (Vers 1832)
20, rue Martel Citée en 2001

Maison Toussaint-Théorêt (1831)
1883, chemin Bord-du-Lac Citée en 2001

Manoir Denis-Benjamin-Viger (vers 1843)
376, rue Cherrier Cité en 2001

Presbytère de Saint-Raphaël-Archange (1843)
495, rue Cherrier Cité en 2001

MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

MONUMENT HISTORIQUE

Château Dufresne (1915-1918)
4040, rue Sherbrooke Est Classé en 1976

MONTRÉAL-NORD

MONUMENTS HISTORIQUES

Maison Andegrave (1741-1742)
5460, boulevard Gouin Est Classée en 1970

Maison Brignon-Dit-Lapierre (vers 1770)
4251, boulevard Gouin Est Citée en 2007

OUTREMONT

TERRITOIRE

Arrondissement historique
et naturel du Mont-Royal
2005 Décrété en

MONUMENT HISTORIQUE

Théâtre Outremont (1928)
1240-1248, rue Bernard Ouest Classé en 1994
et cité en 1987

PIERREFONDS-ROXBORO

MONUMENTS HISTORIQUES

Maison Joseph-Charlebois (1799)
134, chemin du Cap-Saint-Jacques Classée en 1974

Maison Jacques-Richer dit Louveteau (1835)
163, chemin du Cap-Saint-Jacques Citée en 2008

Maison Thomas-Brunet (1834)
187, chemin du Cap-Saint-Jacques Citée en 2008

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

TERRITOIRE

Site du patrimoine de l'ancien village
de Rivière-des-Prairies Constitué en 1992

MONUMENTS HISTORIQUES

Maison Christin-dit-Saint-Amour
(1730-1735)
12930, boulevard Gouin Est Classée en 1974

Maison Beaudry (vers 1750)
14678, rue Notre-Dame Est Classée en 1979

Moulin à vent de Pointe-aux-Trembles
(1719)
11630, rue Notre-Dame Est Classé bien
archéologique en 1983

Maison Urgel-Charbonneau (1913)
11931, rue Notre-Dame Est Citée en 1988

Maison Bleau (1851-1861)
13200, boulevard Gouin Est Citée en 2008

ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

TERRITOIRE

Site du patrimoine de l'Église
Saint-Esprit-de-Rosemont Constitué en 1991

MONUMENTS HISTORIQUES

Cinéma Le Château
et maison de rapport (1931)
6950, 6956 et 6960, rue Saint-Denis et
383-395, rue Bélanger Classé en 2002
et cité en 1991

Maison Longpré (1822)
6450-6452-6452A, 38e Avenue Citée en 1990

SAINT-LAURENT

MONUMENTS HISTORIQUES

Église Saint-Laurent (1835-1837)
805, boulevard Sainte-Croix Citée en 1986

Maison Robert-Bélanger (1803-1806)
3900-3902, chemin du Bois-Franc Citée en 2009

VERDUN

MONUMENT HISTORIQUE

Station-service de Mies van der Rohe
(1967-1968)
201, rue Berlioz Citée en 2009

VILLE-MARIE

TERRITOIRES

Arrondissement historique de Montréal Décrété en 1964
et 1995

Arrondissement historique et naturel
du Mont-Royal Décrété en 2005

Site du patrimoine du Mont-Royal Constitué en 1987

Site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène Constitué en 2007

Site du patrimoine du Square-Dorchester-
et-de-la-Place-du-Canada Constitué en 2012

Site historique de Saint-Pierre-Apôtre
1201, rue de la Visitation Classé en 1977

Site archéologique du Fort de la Montagne
2065, rue Sherbrooke Ouest Classé en 1982

Site historique du
Vieux-Séminaire-de-Saint-Sulpice
116, rue Notre-Dame Ouest Classé en 1985

Site historique de la
Maison-John-Wilson-McConnell
1475, avenue des Pins Ouest Classé en 2002

MONUMENTS HISTORIQUES

Château Ramezay (1756)
280-290, rue Notre-Dame Est Classé en 1929

Maison Jane-Tate I (1863-1864)
416-420, rue de Bonsecours Classée en 1964

Maison à l'Enseigne-du-Patriote (1814)
165-169, rue Saint-Paul Est Classée en 1965

Maison Papineau (1785)
440, rue de Bonsecours Classée en 1965

Maison Perrine-Charles-Cherrier (1813)
410, place Jacques-Cartier Classée en 1966

Auberge Del Vecchio (1806-1807)
404, place Jacques-Cartier Classée en 1967

Maison de La Minerve (1800)
161-163, rue Saint-Paul Est Classée en 1967

Maison Marie-Perrine-Viger (1817)
164-170, rue Saint-Amable Classée en 1967

Maison Elizabeth-Mittleberger-Platt
(1822-1823)
200, boulevard Saint-Laurent Classée en 1968

Maison Edward-William-Gray (1785)
427-429, rue Saint-Vincent Classée en 1969

Maison Hubert-Paré (1851-1852) 273-277, rue Saint-Paul Est	Classée en 1969	Maison William-Dow (1860-1861) 1175-1183, place du Frère-André	Classée en 1975
Entrepôt Pierre-Del Vecchio (1815) 183, rue Saint-Paul Est	Classé en 1972	Maisons John-Date (vers 1886) 2022-2024, rue Jeanne-Mance	Classées en 1975
Maison Marguerite-Hay (1853) 511, rue Montcalm	Classée en 1973	Mount Royal Club (1904-1906) 1175, rue Sherbrooke Ouest	Classé en 1975
Clocher de l'Église-de-Saint-Jacques (1858-1860) 1455, rue Saint-Denis	Classé en 1973	Maison Joseph-Aldéric-Raymond (1929-1930) 1507-1509, avenue du Docteur-Penfield	Classée en 1975
Transept Sud de l'Église-de-Saint-Jacques (1858-1860) 455, rue Sainte-Catherine Est	Classé en 1973	Mount Stephen Club (1880-1883) 1430-1440, rue Drummond	Classé en 1975
Chapelle de l'Invention-de-la-Sainte-Croix (1874-1878) 1190-1200, rue Guy	Classée en 1974	Maison Andreas-C.-F.-Finzel (1887) 2050, rue Jeanne-Mance	Classée en 1975
Maison Charles-G.-Greenshields (1910-1911) 1513, avenue du Docteur-Penfield	Classée en 1974	Façade des Appartements-Bishop Court (1904-1905) 1463, rue Bishop	Classée en 1976
Maison Ernest-Cormier (1930-1931) 1418, avenue des Pins Ouest	Classée en 1974	Maison mère des Soeurs-Grises- de-Montréal (1869-1871) 1190-1200, rue Guy	Classée site historique en 1976 et dans un site historique classé en 1985
Église unie St. James (1887-1889) 463, rue Sainte-Catherine Ouest	Classée en 1974	Monument National (1891-1894) 1166-1182, boulevard Saint-Laurent	Classé en 1976
Tours du Fort des Messieurs de Saint-Sulpice (vers 1684-1686) 2065, rue Sherbrooke Ouest	Classées en 1974 et dans un site historique classé en 1982	Édifice Alexander-Cross (1869) 43-51, rue Saint-Jacques	Classé en 1976
Maison Shaughnessy (1874-1875) 1923, boulevard René-Lévesque Ouest	Classée en 1974	Maison Charles-Sheppard (1) (vers 1890) 2074-2076, rue Jeanne-Mance	Classée en 1977
Maison Thomas-Fraser (vers 1887) 2040, rue Jeanne-Mance	Classée en 1975	Maison Charles-Sheppard (2) (vers 1890) 2078, rue Jeanne-Mance	Classée en 1977
Maison Victoria-J.-Prentice (1888) 2086-2088, rue Jeanne-Mance	Classée en 1975	Maison Charles-Sheppard (4) (vers 1890) 2082, rue Jeanne-Mance	Classée en 1977
Maison Charles-Sheppard (3) (vers 1890) 2080A-2080B, rue Jeanne-Mance	Classée en 1975	Maison Janvier-Arthur-Vaillancourt (2) (1888) 2058-2064, rue Jeanne-Mance	Classée en 1977
Maison Daniel-Kneen (1886) 2090-2092, rue Jeanne-Mance	Classée en 1975	Église de la Mission-Catholique- Chinoise-du-Saint-Esprit (1834-1835) 205, rue De La Gauchetière Ouest	Classée en 1977
Maison Janvier-Arthur-Vaillancourt (1) (1888) 2054-2056, rue Jeanne-Mance	Classée en 1975	Maison mère de la Congrégation-de-Notre-Dame (1904-1908) 3040, rue Sherbrooke Ouest	Classée en 1977
Maison Janvier-Arthur-Vaillancourt (3) (1888) 2066-2068, rue Jeanne-Mance	Classée en 1975	Maison Walter-Marriage (1889) 2070-2072, rue Jeanne-Mance	Classée en 1977
Maison John-L.-Jensen (vers 1887) 2028-2030, rue Jeanne-Mance	Classée en 1975	Presbytère de la Mission-Catholique- Chinoise-du-Saint-Esprit (1840-1845) 205-211, rue De La Gauchetière Ouest	Classé en 1977
Maison John-T.-Hagger (vers 1887) 2044-2046, rue Jeanne-Mance	Classée en 1975	Prison des Patriotes-au-Pied-du-Courant (1832-1840) 2121-2145, rue Notre-Dame Est	Classée site historique en 1978
Banque du Peuple (1871-1872) 53-57, rue Saint-Jacques	Classée en 1975	Monastère du Bon-Pasteur (1846-1903) 56-104, rue Sherbrooke Est	Classé en 1979
Édifice de la Great Scottish Life Insurance (1869-1870) 701-711, côte de la Place-d'Armes	Classé en 1975	Entrepôt Buchanan (vers 1845) 777, rue de la Commune Ouest	Classé en 1980

Domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice 2065, rue Sherbrooke Ouest	Classé site historique en 1982	Édifice Blumenthal (1910-1911) 305-307, rue Sainte-Catherine Ouest	Cité en 1990
Basilique de Saint-Patrick (1843-1847) 454, boulevard René-Lévesque Ouest	Classée en 1985	Théâtre Séville (1928) 2153-2159, rue Sainte-Catherine Ouest	Cité en 1990
Édifice de la Unity Building (1912-1913) 454, rue De La Gauchetière Ouest	Classé en 1985	Académie Michèle-Prévost (1969) 1517-1519, avenue des Pins Ouest	Dans un site historique classé (ND)
Vieux séminaire de Saint-Sulpice (1684-1687) 130, rue Notre-Dame Ouest	Classé en 1985 et dans un site historique classé en 1985	Monument de Saint-Joseph Rue Panet	Dans un site historique classé (ND)
Club Universitaire de Montréal (1912-1913) 2047, rue Mansfield	Classé en 1986	Jardin du Gouverneur 280, rue Notre-Dame Est	Dans un monument historique classé en 1929
Bibliothèque Saint-Sulpice (1912-1914) 1700-1706, rue Saint-Denis	Classée en 1988	Entrepôt Edward-William-Gray (1773) 437, rue Saint-Vincent	Dans un monument historique classé en 1969
Cathédrale Christ Church (1857-1860) 635, rue Sainte-Catherine Ouest	Classée en 1988	Collège de Montréal (1868-1871) 1931, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé et dans une aire de protection classée en 1975
Édifice Joseph-Arthur-Godin (1914-1915) 2110, boulevard Saint-Laurent	Classé en 1990	École Saint-Pierre (1886-1887) 1212, rue Panet	Dans un site historique classé en 1977
Lieu de fondation de Montréal Le périmètre du site protégé est délimité à l'ouest par le secteur de la rue du Port et au sud par la rue de la Commune et il comprend la partie est de la place d'Youville et la Place Royale	Classé site historique et archéologique en 1999	Église de Saint-Pierre-Apôtre (1851-1853) 1201, rue de la Visitation	Dans un site historique classé en 1977
Restaurant L'Île-de-France (1930-1931) 677, rue Sainte-Catherine Ouest	Classé en 2000	Maîtrise Saint-Pierre (1868) 1212, rue Panet	Dans un site historique classé en 1977
Édifice de la Canada Life (1894-1895) 275, rue Saint-Jacques	Classé en 2002	Sacristie de l'église Saint-Pierre-Apôtre 1160, rue Panet	Dans un site historique classé en 1977
Maison John-Wilson-McConnell (1913-1926) 1475, avenue des Pins Ouest	Classée et dans un site historique classé en 2002	Presbytère de l'église Saint-Pierre-Apôtre (1854-1856) 1201, rue de la Visitation	Dans un site historique classé en 1977
Gare Windsor (1887-1889) 1100, rue De La Gauchetière Ouest	Classée en 2009	Maison du Gouverneur (vers 1894) 2121-2145, rue Notre-Dame Est	Dans un site historique classé en 1978
Habitat 67 (1967) 2600, avenue Pierre-Dupuy	Classé en 2009 et cité en 2007	Prison Au-Pied-du-Courant (1832-1836) 2121-2145, rue Notre-Dame Est	Dans un site historique classé en 1978
Maison David-Lewis (1867-1868) 3424, rue Simpson	Citée en 1988	Domaine des Messieurs de Saint-Sulpice Entrepôts (1880) rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982
Maisons en rangée William D.-Stroud (1889-1890) 1419 à 1441, rue Pierce	Citées en 1988	Domaine des Messieurs de Saint-Sulpice Logements pour les employés 3576, chemin de la Côte-des-Neiges	Dans un site historique classé en 1982
Maison Louis-Hippolyte-LaFontaine (1844-1846) 1395-1401, rue Overdale	Citée en 1988	Domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice Chaufferie (1870) 1931, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982
Maison Arthur-Dubuc ou Canadian Club (1894) 434-438, rue Sherbrooke Est	Citée en 1989		
Maison L'Archevêque (1841) 1643-1647, rue de La Visitation	Citée en 1989		
Banque Toronto-Dominion (1927) 1401-1403, rue de Bleury	Citée en 1990		

Domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice Écurie (1880) 2121, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982	Entrepôt Robert-Gillespie II (1841-1842) 215-217, rue de la Commune Ouest	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice Garages (1880) 2121, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982	Entrepôt Robert-Gillespie III (1841-1842) 217-221, rue de la Commune Ouest	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Grand Séminaire de Montréal (1854-1857) 2065, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982	Immeuble Saint-Arnaud-et-Clément (1894-1895) 204-206, place D'Youville	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
L'Ermitage 1931, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982	Place de la Grande-Paix (1999) Place D'Youville	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Résidence des Petites Sœurs de la Sainte-Famille (1909) 1931, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982	Place Royale Place Royale	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Maison mère de la congrégation des Petites Filles de Saint-Joseph (1910-1911) 1935-2065, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982	Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (1991-1992) 350, place Royale	Dans un site historique classé en 1999
Cour du Séminaire de Saint-Sulpice 116-130, rue Notre-Dame Ouest	Dans un site historique classé en 1985	Tennis couvert (ND) 13, avenue Cedar	Dans un site historique classé en 2002
Jardin du Séminaire de Saint-Sulpice (1650) 116, rue Notre-Dame Ouest	Dans un site historique classé en 1985		
214, place D'Youville (1911) 214, place D'Youville	Dans un site historique et archéologique classé en 1999		
Ancien édifice de la douane de Montréal (1836-1838) 150, rue Saint-Paul Ouest	Dans un site historique et archéologique classé en 1999		
Édifice William-W.-Ogilvie (1890) 224, place D'Youville	Dans un site historique et archéologique classé en 1999		
Entrepôt Gillespie-Moffatt I (1831-1832) 131, rue du Port	Dans un site historique et archéologique classé en 1999		
Entrepôt Gillespie-Moffatt II (1831-1832) 217, rue de la Commune Ouest	Dans un site historique et archéologique classé en 1999		
Entrepôt Pierre-Beaudry (1828) 110-114, rue De Callière	Dans un site historique et archéologique classé en 1999		
Entrepôt Robert-Gillespie I (1841-1842) 211, rue de la Commune Ouest	Dans un site historique et archéologique classé en 1999		

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

COUVERTURE : MONUMENT À ROBERT BURNS, SQUARE DORCHESTER, J. Froment, novembre 2011
P. 2 : ANCIENNE STATION-SERVICE DE L'ÎLE DES SŒURS, J. Froment, octobre 2011
P. 6 : SQUARE DORCHESTER, J. Froment, novembre 2011
P. 12 : PARC JEANNE-MANCE, J. Froment, mai 2011
P. 19 : PLACE VALOIS, LES QUARTIERS CULTURELS, Direction de la culture et du patrimoine, Ville de Montréal, septembre 2011
P. 20 : QUARTIER VILLE-MARIE, arrondissement de Ville-Marie, février 2011
P. 21 : RUE ATWATER, J. Froment, juin 2009
BÂTIMENT PRINCIPAL DE L'ANCIENNE PROPRIÉTÉ
DES PETITES FILLES DE SAINT-JOSEPH, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, 2011
P. 22 : ANCIEN SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE, arrondissement de Ville-Marie, 2011
P. 23 : CHU SAINTE-JUSTINE, J. Froment, mai 2011
P. 24 : CENTRE HOSPITALIER DE SAINT MARY, J. Froment, avril 2012
P. 25 : HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL, J. Froment, mai 2011
ANCIENNE STATION-SERVICE DE L'ÎLE DES SŒURS, J. Froment, octobre 2011
P. 26 : MAISON THOMAS-BRUNET, J. Froment, octobre 2011
MAISON JACQUES-RICHER DIT LOUVETEAU, J. Froment, octobre 2011
P. 27 : PLACE DU 6-DÉCEMBRE-1989, J. Froment, avril 2012
P. 28 : FLANC NORD DU MONT ROYAL, CPM, 2008
P. 29 : PARC JEAN-BRILLANT, J. Froment, avril 2012
P. 30 : COLLÈGE MONT-SAINT-LOUIS, J. Froment, avril 2012
P. 31 : LE 201, RUE CÔRROT, arrondissement de Verdun, mai 2011
P. 32 : MONUMENT AUX HÉROS DE LA GUERRE DES BOERS, SQUARE DORCHESTER, J. Froment, octobre 2011
P. 33 : RUE SAINTE-CATHERINE OUEST, J. Froment, juin 2009
P. 36 : MICHEL LAMONTAGNE, Vincenzo D'Alto, juin 2011
PARTICIPANTS AU COLLOQUE, Vincenzo D'Alto, juin 2011
ALAN DESOUSA, Vincenzo D'Alto, juin 2011
P. 37 : PAGE COUVERTURE, «ACTES DU COLLOQUE», I. Robida, juin 2011
P. 38 : RUEELLE VERTE, Direction des grands parcs et du verdissement, Ville de Montréal, juin 2011
P. 42 : RUE SAINTE-CATHERINE OUEST, J. Froment, juin 2009
P. 48 : RUE SAINTE-CATHERINE OUEST, J. Froment, juin 2009
P. 50 : ÉGLISE SAINTE-GERMAINE-COUSIN, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, 2011
SQUARE PHILLIPS, J. Froment, juin 2009
P. 51 : MAISON DES SŒURS DE LA PROVIDENCE,
Direction de l'expertise en patrimoine et de la toponymie, Ville de Montréal, 2010
P. 54 : PARC JEAN-DRAPEAU, J. Froment, septembre 2010
COUVERTURE : PICTOGRAMME RAPPELANT L'ANCIEN CIMETIÈRE, SQUARE DORCHESTER, J. Froment, novembre 2011



Édifice Gaston-Miron
1210, rue Sherbrooke Est,
Bureau 002
Montréal (Québec) H2L 1L9
Téléphone : 514 872-2054
Télécopieur : 514 872-2235
cpm@ville.montreal.qc.ca
ville.montreal.qc.ca/cpm

ISBN 978-2-7647-1069-2
Mai 2012

